

COMMENTAIRE

- 3 Impacts économiques de la superposition d'ACRs dans les régions ACP et incidences possibles sur les futurs APE régionaux
- 6 Cinq bonnes raisons pour lesquelles l'Afrique de l'Ouest ne doit pas signer l'APE
- 10 Les exceptions générales des APE sapent les négociations de l'OMC sur les matières premières
- 12 L'Afrique a le droit d'espérer un meilleur accord européen
- 13 La Chine face à l'Afrique. Pour le meilleur ou pour le pire ?

NOUVELLES DE L'OMC

- 17 La crise mondiale, le sommet du G 20 et le cycle de Doha
- 19 Agriculture : Casse tête du cycle de Doha, le nouveau président du comité aura-il la chance de trouver plus de convergences
- 20 USA vs UE : Règlement du différend sur le bœuf aux hormones

NOUVELLES REGIONALES

- 21 APE UE/ CEDEAO : les parties à l'accord ont fournis beaucoup d'efforts pour arriver à une conclusion des négociations mais les divergences persistent
- 22 Des candidats aux européennes dénoncent les accords de partenariats entre l'UE et les pays en développement
- 23 LA SADC signe un APE intérimaire

PUBLICATIONS ET ÉVÉNEMENTS

- 28 Publications
- 28 Événements

PASSERELLES est une publication conjointe de Enda tiers monde et ICTSD. Elle a pour vocation de fournir une perspective africaine dans les négociations commerciales multilatérales et bilatérales.

Editorial¹

Les négociations de l'APE marquent le pas en Afrique de l'Ouest ! Réalisme, doute ou désintérêt ?

A quelques semaines du délai de référence du 30 juin, arrêté depuis le CMS de décembre 2007 pour la conclusion des négociations et la signature d'un APE régional entre les Communautés européennes et l'Afrique de l'Ouest, il devient de plus en plus clair que l'Afrique de l'Ouest ne signera pas un APE régional futur intérimaire ou d'étape. Cette fois-ci, contrairement à décembre 2007, nul ne pourra reprocher aux négociateurs ouest africains de ne pas avoir été prêts. L'Afrique de l'Ouest a formulé aussi clairement que possible ses préoccupations, ses positions de négociations, ses demandes et ses offres. C'est la partie CE qui, dans bien des cas, peine à apporter des réponses satisfaisantes. Au vue des divergences entre les deux parties, les négociations pourraient encore durer un bon moment, avec au final, peut-être un meilleur accord pour l'Afrique de l'Ouest.

S'il ya un scénario qui se dégage avec de plus en plus de netteté, c'est bien celui d'une non signature d'un APE régional entre la CE et l'Afrique de l'Ouest. On voit en effet mal, malgré la bonne volonté affichée de part et d'autre, comment les négociateurs pourraient réussir à aplanir les nombreuses et persistantes divergences qui jalonnent le processus de négociation. Les difficultés sont d'autant plus grandes que les questions en suspens relèvent de domaines particulièrement sensibles où chaque partie semble avoir peu de volonté de « lâcher trop de lest » : l'Afrique de l'Ouest accepte de revoir son offre d'accès au marché mais campe pour le moment sur une libéralisation de 60% sur un délai de 25 ans au moment où la CE continue d'exiger 80% sur 15 ans ; elle rejette la clause de non exécution ainsi que la clause NPF alors que la CE souhaite inclure ces deux sujets

dans l'accord ; l'Afrique de l'Ouest propose une clause de Rendez-vous de trois ans au terme desquelles elle pourrait prendre des engagements sectoriels sur les services tandis que la CE souhaite la voir consolider ses libéralisations antérieures dès la signature de l'APE ; les deux parties s'entendent sur le principe du programme de l'APE pour le développement (Paped) mais divergent sur les mécanismes qui encadrent sa mise en œuvre et son financement. Et la liste est loin d'être exhaustive.

Pour ceux qui seraient encore habités par le souhait de voir l'accord conclu en juin, les Ministres ouest africains en charge des APE ont d'ores et déjà donné la réponse. Dans le relevé des conclusions et recommandations du Comité ministériel de suivi de l'APE (CMS) qui s'est tenu à Abuja le 15 mai dernier, ils ont demandé aux Commissions de la Cedeao et de l'Uemoa de convenir avec la CE, lors de la rencontre des négociateurs en chef du 15 au 17 juin à Bruxelles, d'une feuille de route conjointe pour la finalisation des négociations. En terme simple, il s'agit de voir selon quel calendrier, sous quelles modalités

¹ Dr Cheikh Tidiane DIEYE est coordonnateur du programme Commerce à Enda Tiers Monde et Coéditeur de Passerelles. Il représente la société civile d'Afrique de l'Ouest dans les négociations de l'APE. Les opinions sont exprimées à titre personnel et n'engagent pas l'équipe de Passerelles ENDA et ICTSD.

Les négociations de l'APE marquent le pas en Afrique de l'Ouest !...

suite de la page 1

tés les négociations seront poursuivies au-delà de juin 2009.

Une observation minutieuse de la configuration régionale permet de constater que ce qui pouvait au départ être lu comme une faiblesse ou un facteur de vulnérabilité pour l'Afrique de l'Ouest pourrait se révéler être un atout qui, s'il est intelligemment utilisé, pourrait conduire au meilleur accord possible. On divise habituellement l'Afrique de l'Ouest en deux blocs. D'un côté les 12 PMA - et le Cap Vert qui bénéficie encore des mêmes avantages - et d'un autre les pays en développement (Nigeria, Côte d'Ivoire et Ghana). Cette division correspond aux conventions internationales et est peut-être appropriée pour les besoins de l'analyse. Mais lorsqu'on l'apprécie à la lumière de la réalité engendrée par la négociation de l'APE, on se rend compte qu'on devrait plus exactement considérer trois groupes : le Nigeria d'abord ; le Ghana et la Côte d'Ivoire ensuite et les PMA enfin.

Le Nigeria, tout en étant un pays en développement, n'a ni la faiblesse relative du Ghana ni la vulnérabilité d'une Côte d'Ivoire profondément ébranlée par la crise. Sa manne pétrolière qu'elle utilise comme un ressort pour amortir les chocs résultant de son élection au SGP et son industrialisation assez avancée lui donne de nombreuses raisons de ne pas se joindre à un accord hâtif, présentant de nombreux défis et offrant peu de certitudes de promouvoir son économie. Et pour cause ! A lui seul il représente plus de la moitié du produit régional brut (56 %), de la population régionale forte de 290 millions d'habitants en 2008, du commerce de la région avec le reste du monde (41,5 % des importations et 49 % des exportations pour l'ensemble des produits). Il réalise 60% des exportations régionales vers l'UE (mais seulement 14% des produits agroalimentaires) et représente 45% des importations en provenance de cette région (27 % des importations agroalimentaires).

Le comportement du Nigeria est clairement dicté par le **réalisme**. Il a un rôle

naturel de leadership à assumer dans la sous région car de son attitude dépend, pour beaucoup, l'avenir du commerce intra-régional et de l'intégration tout court. Il a peu ou pas assez assumé ce rôle dans le passé. Il semble qu'il ait décidé de le faire maintenant.

Le Ghana et la Côte d'Ivoire n'ont ni la richesse économique du Nigeria pour faire face au surenchérissement du coût de leurs exportations vers l'Europe ni sa capacité à résister aux pressions européennes.

Le premier a paraphé son accord dans un contexte de transition politique incertain. Une fois cette incertitude politique levée par une élection démocratique et stable, le Ghana ne fait plus preuve d'aucune précipitation à signer l'accord paraphé en 2007. Le nouveau Président John Atta Mills a même récemment critiqué l'APE intérimaire du Ghana en des termes à peine voilés.

Le second traverse une crise politique, sociale et économique profonde et complexe depuis de trop nombreuses années. Son économie, jadis socle de l'espace Uemoa, est devenue fragile et repose sur des équilibres précaires. La Côte d'Ivoire ne pouvait objectivement pas supporter des pertes de recettes, pas plus qu'elle ne pouvait se payer le luxe de résister à une Union européenne dont elle attend une partie de l'appui financier et du soutien politique nécessaire à la résolution de sa propre crise. Mais passée la phase « d'affolement » et étant relativement protégée par son APE, la Côte d'Ivoire a désormais pris le temps de réfléchir aux conséquences potentielles, peut-être négligées au départ, de sa volonté de préserver son accès au marché européen : elle se rend compte qu'elle pourrait perdre le marché régional ouest africain qui absorbe l'essentiel de ses produits manufacturés (produits alimentaires, biens d'équipement etc.). Elle semble donc avoir pris l'option de laisser l'initiative à la région et d'aider à l'obtention d'un APE régional qui rendrait caduque son accord bilatéral.

La Côte d'Ivoire et le Ghana semblent donc être gagnés par le **doute** et

l'incertitude. Leur approche est désormais la prudence.

Quant aux PMA, ils ne font et ne feront vraisemblablement l'objet d'aucun empressement à signer l'APE aussi longtemps qu'ils n'auront la certitude que ce qu'ils y gagneront pourraient compenser leurs pertes nettes. C'est pour cette raison qu'ils pèseront de tout leur poids, qu'il convient de ne pas minimiser, pour s'assurer qu'un renoncement volontaire à l'initiative « Tous sauf les armes » (TSA) au profit de l'APE en vaudra la peine. Leur attitude vis-à-vis de l'APE est un **manque d'intérêt** qu'ils ont bien du mal à cacher. On dit souvent que pour les PMA, l'APE aura au moins le mérite de consolider les engagements européens, ce que ne fait pas l'initiative TSA qui est unilatérale et pourrait être retirée à tout moment. Mais on oublie d'ajouter à cette vérité que l'APE leur demanderait aussi un effort de libéralisation, donc des pertes fiscales, que ne demande pas l'initiative TSA.

On peut donc avancer, sans risque de se tromper, que les négociations devraient encore se poursuivre pour un bon bout de temps même si nul ne peut fixer un délai crédible pour leur conclusion. L'Afrique de l'Ouest semble avoir appris une leçon fondamentale en négociation : le temps joue souvent en faveur des plus faibles. En prenant toute la mesure de l'importance des enjeux et en se donnant les moyens de conduire jusqu'à leur terme les chantiers régionaux indispensables à la conclusion d'un bon accord (TEC, mise en œuvre de la cinquième bande et re-catégorisation des produits, politiques sectorielles etc.) l'Afrique de l'Ouest pourra réussir à inverser en partie la pression et prendre en compte des paramètres importants comme la crise économique et financière internationale, la poursuite du programme de Doha pour le développement entre autres.

Bien entendu elle devra faire face à un défi de taille. Et ce défi est d'une complexité redoutable. Si la conclusion d'un APE régional tardait à survenir, quelle qu'en soit la raison, la Côte d'Ivoire pourrait arriver à la date du démarrage effectif de son processus

suite à la page 24

Impacts économiques de la superposition d'ACRs dans les régions ACP et incidences possibles sur les futurs APE régionaux

Bédia F. Aka¹

Introduction

L'un des principes clé du système commercial international est la clause de la nation la plus favorisée (NPF), qui a d'abord été érigée dans l'article I du GATT (General Agreement on Tariffs on Trade, 1947) puis reprise par l'OMC (l'Organisation mondiale du commerce) et l'article II de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services, 1994). Selon cette clause « *Tout avantage conféré par un membre de l'OMC à un pays tiers, y compris à un non-membre, doit être immédiatement accordé à tous les membres de l'OMC* ».

Tout avantage commercial consenti à un pays contractant d'un ACR (accord commercial régional) doit être immédiatement étendu aux autres pays contractants. Dès lors les ACRs² ne sont-ils pas une rupture par rapport à cette clause NPF, puisqu'ils n'étendent pas aux tiers non contractant des avantages consentis aux pays contractants ? Les ACRs ne seraient de fait que des protectionnismes de zone qui dérogent à la clause NPF.

Dans le cadre de l'OMC, les ACRs ont une signification à la fois plus générale et plus spécifique. Plus générale car il peut s'agir d'accords conclus entre des pays qui ne sont pas forcément situés dans la même zone géogra-

phique; plus spécifique car les dispositions de l'OMC traitent expressément des conditions de la libéralisation préférentielle du commerce dans le cadre des ACRs.

Néanmoins on a assisté depuis la fin de la seconde guerre mondiale à la prolifération des ACRs et à leur superposition (un même pays appartenant à plusieurs accords). Les relations entre les pays ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique) et l'Union européenne (les APEs³) représentent un bel exemple de ces accords régionaux face à la mise en place des accords multilatéraux de l'OMC.

Les ACRs sont-ils opposés aux principes de l'OMC ? Comment ont émergé les APEs ? Comment les APEs sont-ils influencés par les ACRs ?

Les rapports entre les pays ACP et les autres regroupements régionaux laissent transparaître tous les chevauchements qui sont en œuvre dans le système commercial international. Pour les pays ACP quelles conséquences économiques auront ces enchevêtrements d'accords régionaux auxquels ils participent sur les futurs accords de partenariat économiques (APEs) régionaux envisagés entre eux et l'UE (Union Européenne) ?

Cette note tente d'en donner un aperçu.

I. La montée du régionalisme : facteur de croissance et de développement ?

L'objectif principal de la signature d'ACRs est de promouvoir une libéralisation entre les parties présentes et de contribuer également au développement économique de l'ensemble.

La multiplication des ACRs dans les pays en développement témoigne d'un dynamisme économique qui devrait favoriser la croissance du commerce de ces pays et par conséquent la

hausse de leur niveau de bien être. Mais, malgré des taux de croissance positifs enregistrés de leur Produit intérieur brut (PIB), on assiste depuis de longues années paradoxalement en même temps à une hausse de la pauvreté et des inégalités.

Le développement des ACRs comme mode d'organisation du commerce mondial

La théorie économique de l'intégration régionale reconnaît que les accords commerciaux régionaux sont à l'origine de deux effets, un effet positif de création de trafic et un effet ambigu de détournement de trafic⁴.

Le premier effet correspond au fait que les consommateurs de chaque État membre achètent de plus grandes quantités aux producteurs des autres États membres. Il en résulte des gains d'efficacité à la condition que ces producteurs soient plus efficaces que les offreurs du reste du monde.

Le deuxième effet correspond au fait que si les consommateurs peuvent acheter aux autres producteurs des États membres c'est en raison de différences de coûts créés artificiellement.

Durant les 20 dernières années, le nombre d'accords régionaux a explosé et la multiplication de ces accords a alimenté des craintes en raison de leur caractère discriminatoire.

La hausse du nombre d'accords commerciaux régionaux dans les pays en développement se justifie par l'étroitesse des marchés de ces pays.

Malgré l'accélération des ACRs, les résultats enregistrés par ces pays en terme de développement économique mesuré par les indicateurs classiques de répartition de revenu indiquent que la pauvreté et les inégalités n'ont cessé d'augmenter dans lesdits pays.

suite à la page 4

¹ Dr Aka B. F., UFR de Sciences économiques et développement et Laboratoire d'analyse, de modélisation et de prospective économique (Lampe), Centre de recherche pour le développement (CRD), Université de Bouaké, Côte d'Ivoire; Email: akbdia@yahoo.fr. Les opinions exprimées ici sont à titre personnel.

² CEMAC, UEMOA, SADC, UE, CEDEAO, COMESA, SACU, ALENA, MERCOSUR, AELE, ASEAN, etc.

³ Accords de Partenariat Économique.

⁴ Viner, J. (1950) "The Customs Union Issue", Carnegie Endowment for International Peace, New York.

Impacts économiques de la superposition d'ACRs...

suite de la page 3

**Le régionalisme :
un mode d'organisation opposé
aux principes de l'OMC ?**

Le régionalisme, défini comme *la création par les gouvernements de liens économiques internationaux entre des pays qui sont proches géographiquement*⁵, permet d'augmenter le pouvoir de négociation des pays membres vis-à-vis des pays tiers.

Les ACRs peuvent en principe compléter le système commercial multilatéral et contribuer à le renforcer. Mais de par leur nature même, les ACRs ont un caractère discriminatoire; ils s'écartent du principe NPF, pierre angulaire du système commercial multilatéral.

Leurs effets sur la libéralisation du commerce mondial et la croissance économique ne sont pas clairs du fait que l'impact économique régional des ACR est foncièrement ambigu.

L'impact économique net d'un ACR dépend en effet et sans aucun doute de sa conception et du choix de ses principaux paramètres internes,

notamment : (i) l'ampleur de la libéralisation des échanges ; (ii) le nombre de secteurs visés.

Chaque ACR ayant tendance à créer son propre mini-régime commercial, la coexistence dans un pays de différentes règles commerciales s'appliquant à différents partenaires d'accords commerciaux régionaux est devenue fréquente.

Cette situation peut faire obstacle aux flux commerciaux du simple fait des coûts qu'implique pour les négociants l'application d'ensembles multiples de règles commerciales.

La prolifération d'ACRs, surtout lorsqu'ils sont élargis au point d'englober des domaines politiques non réglementés au niveau multilatéral, renforce les risques d'incohérences entre les règles et procédures des ACR mêmes, et entre les ACRs et le cadre multilatéral.

Cela risque d'entraîner une confusion en matière de réglementation, la distorsion des marchés régionaux et de graves problèmes de mise en œuvre, surtout lorsque les ACRs se recouvrent partiellement.

Dans le cadre de l'OMC, la prolifération des ACRs entre pays développés et pays en développement pose le défi de la transition d'un *système de préférences non réciproque* à la *libéralisation commerciale sur la base d'ACRs réciproque* avec les partenaires des pays développés.

Il est assez difficile d'évaluer les effets commerciaux d'un unique ACR. Les impacts économiques d'un ACR dépendent de son architecture, des impacts commerciaux des parties prenantes, du degré de libéralisation entreprise dans les secteurs sensibles.

Le défi le plus important est de voir comment maximiser les effets de bien-être d'un ACR et leur compatibilité avec l'OMC tout en minimisant leurs effets négatifs.

L'intégration régionale est une réponse pertinente à la taille réduite des économies des PMAs (pays les moins avancés) et permet de réduire leur vulnérabilité.

En créant un marché plus vaste, plus attractif pour l'investissement privé extérieur ; en développant les complémentarités économiques, l'intégration régionale favorise les échanges intra-régionaux et réduit la vulnérabilité, encourage l'intégration commerciale ; permet de mettre en place des mesures incitatives au développement du secteur privé tant sur le plan législatif et réglementaire (OHADA) qu'en matière de fiscalité (désarmement extérieur et TEC) ; l'intégration régionale⁶ permet également de peser d'un poids plus lourd dans les négociations commerciales multilatérales.

Le régionalisme ne serait donc pas opposé aux principes de l'OMC mais plutôt un processus convergeant vers le multilatéralisme global.

II. Régionalisme et système commercial multilatéral

Le régionalisme ne serait qu'une étape dans la progression vers la globalisation des économies. Dès lors on peut envisager une complémentarité à long terme entre régionalisme et multilatéralisme.

En effet, le régionalisme peut refléter un espace à partir duquel se propage le libre échange vers le reste du monde. La libéralisation des marchés en constituant des espaces d'échange plus viables et plus vastes, permet aux pays qui s'intègrent, d'accéder au marché mondial.

La compatibilité de l'intégration régionale et du multilatéralisme : un challenge

Il existe de nombreuses interactions entre le commerce international et les problèmes de développement. La création de la CNUCED⁷ en 1964, suite au rapport *Haberler*, répondait à l'insatisfaction croissante du traitement que les pays en développement recevaient dans le cadre du GATT.

L'histoire des relations commerciales entre l'UE et les pays dit ACP (Afrique Caraïbes-Pacifique) illustre bien les interactions entre les questions de développement et celles du commerce international.

⁵ Hine, R.C. (1992) "Regionalism and the Integration of the World Economy", *Journal of Common Market Studies*, vol. 30, no. 2, pp. 116-117.

⁶ On peut distinguer six grands types d'accords commerciaux régionaux (ACR) : La zone d'échanges préférentiels (ZEP) constitue une première étape dans la libéralisation des échanges ; La zone de libre-échange (ZLE) suppression de droits de douane et des restrictions quantitatives au commerce. Toutefois, chaque pays membre reste libre de sa propre politique douanière à l'égard des pays tiers ; L'Union douanière (UD) est une ZLE dotée d'un tarif extérieur commun et éventuellement comporte d'autres mesures à l'égard des pays tiers ; Le marché commun (MC) est une UD à laquelle s'ajoute la libre circulation des facteurs de production (hommes et capitaux) ; L'Union économique (UE) est un MC caractérisé par la mise en œuvre de politiques économiques harmonisées voire commune ; L'intégration économique (IE) totale implique l'unification des politiques économiques, fiscales et sociales.

⁷ Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement.

Elle illustre aussi la concurrence entre vision *multilatérale* du commerce international au sein de l'OMC et les réalités du *régionalisme* ou "bilatéralisme de bloc".

On assiste à la fois à un double phénomène d'intégration et de concentration de zones économiques et d'ouverture des économies sur le reste du monde. C'est la tendance de l'économie mondiale qui tente de rendre ainsi compatible intégration régionale et multilatéralisme.

Pour les pays ACP, l'option du régionalisme constitue certes une étape, mais cette étape nécessaire peut être durable. Cette étape peut permettre de renforcer les liens commerciaux et les complémentarités entre pays ayant des caractéristiques plus ou moins similaires.

En effet, cette période de protectionnisme de zone peut être bénéfique pour ces pays dans la mise en place d'une industrie et de structures économiques qui leur permettent de s'intégrer plus efficacement au commerce mondial.

D'ailleurs l'histoire des faits économiques indique que les pays aujourd'hui développés ont tous connu des périodes de protectionnisme avant de se lancer dans le libre échange⁸.

L'UE et les pays ACP maintenaient (depuis 1975) un certain nombre de clauses spéciales sur les échanges et la coopération par lesquelles l'UE octroyait des conditions commerciales préférentielles, une aide et une assistance technique aux pays ACP.

Ces préférences ont été jugées incompatibles avec les dispositions sur le commerce mondial entrées en vigueur en 1995 avec la création de l'OMC qui a demandé un réaménagement des relations entre l'UE et les pays ACP, déclenchant les négociations sur les APEs. L'OMC et les Etats-Unis ont toujours critiqué et contesté les accords UE-ACP au nom du multilatéralisme et du libre-échange.

L'UE a finalement accepté de mettre en conformité sa politique d'aide aux pays ACP et ses engagements à l'OMC qui interdisent en principe toute discrimination préférentielle.

Cas des pays ACP : les APEs

Les APEs représentent une réponse des tenants du régionalisme (ACR) aux attaques des partisans du multilatéralisme (OMC).

En effet, face aux assauts des USA contre le régionalisme prôné par l'UE avec les pays ACP, l'UE a proposé un cadre de coopération tendant à conserver les liens séculaires qui unissent les anciens colonisateurs à leurs anciennes possessions membres des ACP. C'est dans ce cadre que sont envisagés les futurs accords de partenariat économique (APEs).

L'efficacité des APEs ne sera véritable pour les pays ACP que si les pays les signent ensemble, or nous constatons une désolidarisation des pays face aux enjeux individuels comme cela a été le cas pour l'accord intérimaire de la Côte d'Ivoire et le Ghana. Une réponse collective est nécessaire pour que ces accords soient bénéfiques à l'ensemble des pays Africains signataires.

Les négociations d'accords de partenariat économique entre l'Union et les pays ACP ont débuté, conformément à l'accord de partenariat signé le 23 juin 2000 à Cotonou (Bénin).

Cet accord maintient le niveau des préférences tarifaires accordées par la convention de Lomé mais reconnaît l'intégration régionale comme l'instrument-clé de l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale. Les négociations sont ainsi lancées depuis septembre 2002, en vue d'accords de partenariat économique qui se substitueraient, à l'actuel régime de préférences unilatérales.

Compatibles avec les disciplines de l'OMC, ces accords instaureront des relations commerciales contractuelles entre l'Union et les pays ACP.

L'idée des Etats-Unis et de l'OMC

étant de remplacer ces accords par une vaste zone de libre-échange Nord-Sud, sous couverts de l'appellation « Accords de partenariat économique ». Mais les négociations ne sont pas aisées.

En effet, à la dimension strictement commerciale, s'ajoute des considérations d'influence géostratégique, l'Europe voulant rester très présente sur le terrain de l'aide au développement, notamment face à l'arrivée du nouveau bailleur de fonds qu'est la Chine, autrement plus redoutables que les Etats-Unis et très critiquée sur la question de la bonne gouvernance et de l'utilisation des ressources transférées. Cette situation entraîne plusieurs controverses encore en cours pour ou contre les APEs.

Conclusion

Les accords régionaux ont permis une croissance économique des pays participants, mais les retombées en termes de développement (pauvreté, inégalité et bien être) n'ont pas été bénéfiques.

La superposition des regroupements régionaux en Afrique peut représenter un obstacle à une réelle intégration régionale, car la multiplication des nomenclatures et tarifs douaniers revêt un coût administratif élevé et constitue une source importante de corruption.

En définitive, la superposition des ACRs dont les impacts économiques sont difficiles à évaluer, combinée à la signature désagrégée d'APEs, aura tendance à atténuer les effets positifs attendus des futurs APEs.

L'efficacité économique recherchée par les accords régionaux pourrait être annihilée par la multiplicité et la superposition des ACRs et l'imbrication de règles juridiques d'un accord à l'autre.

Néanmoins les ACRs offrent une réelle opportunité d'harmonisation des positions des Etats signataires dans les négociations avec les Etats tiers, et dans cette perspective l'occasion de signer les futurs APEs régionaux pour une insertion plus efficace dans le commerce international.

⁸ Adelman, I. (1999) "Fallacies in Development Theory and their Implications for Policy", Working Paper No. 887.

Cinq bonnes raisons pour lesquelles l'Afrique de l'Ouest ne doit pas signer l'APE

Jacques BERTHELOT*

Cet article vise seulement à ajouter des raisons supplémentaires, ou du moins à compléter les arguments traditionnels contre les APE, en particulier pour celui d'Afrique de l'Ouest, et il ne reprend donc pas l'ensemble des arguments.

1) L'Afrique de l'Ouest ne doit ouvrir son marché qu'à 42,3% de ses importations venant de l'UE puisque 12 PMA sont exemptés de réduction tarifaire

Dans sa Décision "Tout sauf les armes" de mars 2001, l'UE avait décidé d'importer à droit nul et sans quota toutes les exportations des PMA (sauf les armes), d'où il résulte que les 12 PMA d'Afrique de l'Ouest (11 de la CEDEAO plus la Mauritanie) ne sont pas obligés de réduire leurs droits de douane sur leurs importations venant de l'UE. De même, l'OMC admet que les PMA ne seront pas obligés de réduire leurs droits de douane dans le Doha Round, pas plus qu'ils n'ont été obligés de le faire dans l'Uruguay Round.

Par conséquent, puisque l'UE et l'OMC considèrent qu'un accord de libre-échange implique d'éliminer les droits de douane sur 90% des échanges dans les deux sens (importations + exportations) et que l'UE a admis que les pays ACP ne devront ouvrir leur marché qu'à 80% de ses exportations alors qu'elle ouvrira le sien à 100% de leurs exportations – ce qui n'impliquera guère d'effort puisqu'elle importe déjà à droit nul ou très faible 97% de leurs exportations –, l'on doit introduire dans cette équation les concessions spécifiques faites aux PMA par l'UE et l'OMC. Donc, puisque les importations des 12 PMA d'Afrique

de l'Ouest représentent 37,7% de ses importations totales¹, elle ne devrait éliminer ses droits de douane dans l'APE que sur 42,3% (80% -37,7%) de ses importations venant de l'UE.

2) L'Afrique de l'Ouest ne doit pas réduire ses droits de douane plus que l'UE sur les produits alimentaires de base

La moindre des exigences des pays ACP, et en particulier de la CEDEAO, est de ne pas avoir à réduire leurs droits de douane sur les produits alimentaires de base – céréales, sucre, viandes, produits laitiers, fruits et légumes – à des niveaux inférieurs à ceux de l'UE. Ils devraient aussi exiger que la valeur des importations de ces produits ne soit pas incluse dans la valeur des importations exemptées de réduction.

En effet, alors que, pour les produits agricoles, la CEDEAO exporte vers l'UE essentiellement des produits tropicaux qui ne sont pas des produits alimentaires de base – cacao, café, coton, fruits tropicaux, caoutchouc – et qui ne font pas concurrence aux produits de l'UE, par contre l'UE exporte principalement vers la CEDEAO des produits alimentaires de base qui concurrencent directement ses propres produits : céréales et préparations, sucre et sucreries, produits laitiers, viandes et préparations, fruits et légumes et préparations, boissons.

Or l'UE maintient des droits de douane élevés sur ces produits alimentaires de base : alors que son droit de douane agricole moyen NPF (de la Nation la Plus Favorisée, c'est-à-dire hors accords préférentiels) est de 22,9%, celui sur ses produits alimentaires sensibles est de 52%, dont 69% sur les viandes, 79% sur les produits laitiers, 55% sur les céréales, 117% sur le

sucre et les sucreries, 64% sur les légumes, 29% sur les fruits et 39% sur les préparations de fruits et légumes². Et 141 lignes tarifaires agricoles de l'UE, soit environ 8% du total, dépasse 100%, certaines dépassant même 250% (certaines viandes bovines, certaines préparations de céréales et d'amidon, et certains vins).

Et, contrairement à la situation prévalant dans les PED, les droits de douane agricoles appliqués de l'UE sont identiques à ses droits de douane consolidés. Ceci explique pourquoi, dans les négociations du Doha Round, l'UE a demandé que 8% de ses lignes tarifaires agricoles soient classées comme "sensibles".

Les ACP doivent l'exiger d'autant plus que les énormes subventions internes de l'UE compensatrices de la baisse de ses prix agricoles intérieurs ont eu un effet considérable de substitution à l'importation, permettant à l'UE de réduire fortement ses droits de douane sans remettre en cause la compétitivité de ses produits.

3) La CEDEAO ne peut pas signer l'APE avant la conclusion du Doha Round où le problème des subventions agricoles est une composante clé

L'UE a refusé de traiter, dans les négociations et les textes d'APE, du problème fondamental des subventions agricoles, alléguant qu'il s'agit d'un sujet relevant de la compétence exclusive de l'OMC, en particulier de l'Accord sur l'Agriculture (AsA).

C'est ainsi que, dans les APE intérimaires "d'étape" signés par la Côte d'Ivoire et le Ghana, le mot "subvention" n'apparaît même pas bien qu'il soit impliqué implicitement dans les articles 23 à 25 sur l'antidumping et les mesures de sauvegarde.

* jacques.berthelot4@wanadoo.fr, Solidarité, <http://solidarite.asso.fr>, 19 janvier 2009

1 Jacques Gallezot, Le choix régional des produits sensibles à l'APE soumis au jugement majoritaire des pays de l'Afrique de l'Ouest, INRA & AgroParisTech, Octobre 2007.

2 Jacques Gallezot, Scénarios pour les futures négociations tarifaires à l'Organisation mondiale du commerce, INRA-INAPG, octobre 2005.

A fortiori le mot "dumping" n'est pas mentionné dans les APE intérimaires. La CEDEAO peut donc redouter le pire puisque l'article 54 de l'Accord de Cotonou sur la "Sécurité alimentaire" stipule : "1. En ce qui concerne les produits alimentaires disponibles, la Communauté s'engage à assurer que les restitutions à l'exportation soient fixées davantage à l'avance qu'auparavant pour tous les Etats ACP pour une série de produits retenus en fonction des besoins alimentaires signalés par ces Etats. 2. Les restitutions sont fixées un an à l'avance et ce chaque année pendant toute la durée de vie du présent accord, étant entendu que leur niveau sera déterminé selon les méthodes normalement appliquées par la Commission". Il est aberrant que l'UE s'engage à fixer ses restitutions en direction des pays ACP un an à l'avance, non seulement parce qu'elle ignore quels seront alors le niveau du prix mondial et l'évolution des taux de change de l'euro vis-à-vis du dollar et des monnaies régionales hors F CFA vis-à-vis de l'euro, mais surtout quels seront les besoins des ACP déficitaires. Cette préfixation des restitutions exercera dans tous les cas un effet dépressif sur le niveau des prix agricoles dans les pays ACP, ce qui est contradictoire avec l'objectif d'y promouvoir le développement agricole. Bien que la Conférence ministérielle de l'OMC à Hong-Kong en décembre 2005 ait décidé l'élimination des subventions formelles à l'exportation fin 2013, on sait que, tant que le Doha Round ne sera pas conclu, l'UE continuera à accorder des restitutions à l'exportation et elle a recommencé à le faire depuis la rechute des prix agricoles mondiaux, notamment sur les produits laitiers depuis janvier 2009.

Ce thème des subventions est d'autant plus crucial que les produits agricoles de l'UE continuent d'être exportés avec un fort dumping – notamment ceux importés par la CEDEAO : blé et farine, produits laitiers, viande de volaille, concentré de tomate, etc. – bien que beaucoup moins désormais par des subventions formelles à l'exportation ("restitutions") que par les énormes subventions internes bénéficiant aussi aux produits exportés. Pourtant l'Organe d'Appel de l'OMC a jugé à plusieurs reprises – depuis l'affaire des Produits laitiers du Canada de décembre 2001 – que les subventions agricoles internes doivent être prises en compte pour évaluer le dumping. Ainsi de 1995-96 à 2001-02 la part des subventions internes dans les subventions totales aux produits exportés par l'UE a atteint 75% pour la viande de volaille, 69% pour les céréales, 62% pour la viande de porc, 52% pour la viande bovine et 38% pour les produits laitiers³. Pour 2006, les exportations agricoles de l'UE ont bénéficié d'environ 7 milliards d'€ de subventions internes contre 2,5 milliards d'€ pour les restitutions, les premières ayant donc représenté 74% des subventions totales aux produits agricoles exportés par l'UE⁴.

C'est dire que l'élimination des restitutions prévue pour fin 2013 en cas de finalisation du Doha Round serait loin de faire cesser le dumping. On peut naturellement en dire autant pour celui des Etats-Unis, particulièrement sur ses exportations de coton.

4) Signer l'APE avant la conclusion du Doha Round réduirait énormément les mesures de sauvegarde de la CEDEAO

Le Projet révisé sur les modalités agricoles du 6 décembre 2008 a proposé que 12% des lignes tarifaires (LT) agricoles soient désignées par les PED eux-mêmes comme "Produits Spéciaux" (PS) sur la base d'indicateurs, étant soumis à une réduction moindre des droits de douane, et que 5% des LT ne soient soumises à aucune réduction. Cependant ces propositions de l'OMC sont bien en deçà des exigences du G-33 qu'il y ait 20% de LT en PS, dont 10% exemptées de toute réduction de droits de douane,

5% assujetties à une réduction de 5% et 5% à une réduction de 10%. De plus le Projet révisé propose que, outre les PS, "Les pays en développement Membres auront le droit de désigner jusqu'à un tiers de plus de lignes tarifaires comme "produits sensibles", c'est-à-dire 5,3% des LT puisque la proposition pour les pays développés est de 4% des LT. Par ailleurs le "Mécanisme de Sauvegarde Spéciale" (MSS) devrait offrir aux PED une protection au minimum aussi efficace que ne le fait la "Clause de Sauvegarde Spéciale" (CSS) de l'article 5 de l'AsA qui n'a bénéficié en pratique qu'aux pays développés, et en particulier à l'UE et aux Etats-Unis.

Puisque les PS, les produits sensibles et le MSS seront disponibles pour tous les PED Membres de l'OMC, la protection supplémentaire dont ils bénéficieraient sera *erga omnes* et non attaquant dès lors qu'ils seront conformes aux critères décidés à l'OMC. Par conséquent cette protection supplémentaire universelle pour les PED ne devrait pas être prise en compte dans le pourcentage de réduction des droits de douane demandée à la CEDEAO par l'APE. Sinon la grande majorité des PED, plus développés que ceux de la CEDEAO, bénéficieraient d'un niveau de protection supérieure à ceux de la CEDEAO vis-à-vis des exportations de l'UE, grâce aux effets combinés des PS, des produits sensibles et du MSS.

La nécessité pour la CEDEAO de disposer des PS et du MSS est d'autant plus fondée que les mesures de sauvegarde prévues dans le texte des APE intérimaires de la Côte d'Ivoire et du Ghana sont bien plus restrictives que celles de la Clause de sauvegarde spéciale (CSS) de l'AsA dont seule bénéficie l'UE. En effet si la CSS peut être déclenchée soit par la hausse des volumes importés soit par la chute des prix à l'importation, la sauvegarde prévue dans les APE intérimaires ne peut être déclenchée que par la hausse des volumes importés. Et, dans ce cas, les droits supplémentaires ne peuvent dépasser dans les APE "le droit de douane appliqué de la nation la plus favorisée", tandis que pour la CSS utilisée par l'UE le droit

³ J. Berthelot, *The comprehensive dumping of the European Union's dairy produce from 1996 to 2002*, Solidarité, January 31, 2006; *The comprehensive dumping of the EU bovine meat from 1996 to 2002*, Solidarité, 19 April 2006; *Feed subsidies to the EU and US exported poultry and pig meats*, 10 January 2006.

⁴ J. Berthelot, *Questions to Pascal Lamy on the transparency and consistency of the WTO rules*, Solidarité, 15 January 2009.

Cinq bonnes raisons pour lesquelles l'Afrique de l'Ouest...

suite de la page 7

supplémentaire peut dépasser "un tiers du niveau du droit de douane ordinaire en vigueur l'année où l'action a lieu". Puisque les droits de douane agricoles appliqués de l'UE sont les mêmes que ses droits de douane consolidés, l'UE peut dépasser d'un tiers ses droits de douane consolidés sur les 31% de ses lignes tarifaires couvertes par la CSS, sachant que la CSS ne plafonne pas le nombre de lignes tarifaires que l'on peut invoquer une année donnée.

En outre les dispositions des APE intérimaires stipulent que les mesures de sauvegarde ne peuvent dépasser deux ans ou au plus une seconde période de deux ans si les raisons du déclenchement de la sauvegarde sur les volumes persistent à la fin des deux premières années. D'un autre côté la FAO a montré que "Il y a certains cas où la CSS a été déclenchée pour certains produits sur une base quasi permanente, c'est-à-dire chaque année depuis 1995". La nécessité de pouvoir déclencher aussi dans l'APE une sauvegarde liée à la chute des prix à l'importation est d'autant plus justifiée que, comme on l'a vu plus haut, l'UE a abaissé artificiellement ses prix intérieurs au moyen d'énormes subventions intérieures compensatrices de ces baisses.

Plafonner les mesures de sauvegarde des APE au droit de douane NPF est particulièrement dommageable pour la CEDEAO puisqu'elles seraient bien inférieures à la Taxe de Sauvegarde à l'Importation (TSI) envisagée pour le nouveau TEC (tarif extérieur commun). En effet non seulement la TSI pourra être déclenchée aussi bien pour des chutes de prix que pour la hausse des volumes importés mais encore "Le taux de la taxe supplémentaire appli-

qué sous la TSI sera de soit 100% du taux de baisse du prix unitaire des importations soit 50% du taux d'augmentation du volume des importations, le taux de taxe le plus élevé des deux. Cette taxe supplémentaire sera calculée en pourcentage de la valeur CAF du produit importé, en plus du droit de douane et d'autres droits et taxes applicables (Redevance statistique, Prélèvement communautaire, Taxe sur la valeur ajoutée, Droits d'accise, etc.)"⁵.

La nécessité pour la CEDEAO de disposer des PS, des produits sensibles de l'OMC et du MSS avant de signer un APE est d'autant plus aigue que la CEDEAO n'a pas encore consolidé son TEC agricole, ce qui lui aurait permis, comme alternative aux mesures de sauvegarde, de relever ses droits de douane appliqués de ses produits fragilisés. En effet la FAO a montré que l'une des raisons pour lesquelles la plupart des 22 PED qui auraient pu mettre en oeuvre la CSS ne l'ont pas fait est que "les niveaux de leurs droits consolidés étaient suffisamment élevés pour que ces pays relèvent les taux appliqués dans la mesure requise pour compenser les effets des prix à l'importation déprimés et les fortes hausses des volumes importés. Les preuves existent que de nombreux pays ont suivi cette approche, en particulier durant les années 1998-2000, quand les prix mondiaux de plusieurs produits alimentaires de base ont chuté à un faible niveau"⁶.

5) L'Afrique de l'Ouest ne peut signer l'APE sans connaître l'érosion de ses préférences sur le marché de l'UE qui découlera du Doha Round et de ses autres accords bilatéraux

Les APE sont censés stabiliser l'accès préférentiel des pays ACP au marché de l'UE, et même l'accroître puisque l'UE devrait importer à droit nul et sans plafond toutes les exportations des pays ACP. Pourtant cela s'avérera une promesse d'ivrogne puisque la finalisation du Doha Round comme de nombreux accords bilatéraux de l'UE réduiront beaucoup les droits de douane perçus sur les produits agricoles (comme non agricoles) des pays tiers, érodant ainsi les préférences des pays

ACP, et notamment de la CEDEAO, sur le marché de l'UE. Cela se vérifiera en particulier pour les produits tropicaux pour lesquels le Projet révisé de modalités agricoles (paragraphe 148) propose que "Dans les cas où le tarif inscrit dans la Liste sera inférieur ou égal à 25 pour cent ad valorem, il sera ramené à zéro Dans les cas où il sera supérieur à 25 pour cent ad valorem, l'abaissement tarifaire applicable sera de 85 pour cent". Même si le paragraphe 149 ajoute que, pour la liste des produits ayant des préférences de longue date, "il n'y aura pas d'abaissements tarifaires pendant dix ans pour les produits de cette liste. Les abaissements tarifaires commenceront seulement après ce délai et seront ensuite mis en œuvre sur cinq ans par tranches annuelles égales". Autrement dit, ces préférences auront disparu pratiquement en même temps que l'ouverture du marché de la Côte d'Ivoire à 81% des exportations de l'UE, représentant 87% des lignes tarifaires de Côte d'Ivoire, dans le cadre de l'APE intérimaire dit "d'étape" ("stepping stone") signé le 26 novembre 2008 à Abidjan et qui a ajouté un volet d'aide au développement par rapport à l'APE intérimaire signé en décembre 2007. Les APE intérimaires "d'étape" signés plus récemment par le Ghana et le Cameroun sont semblables si ce n'est que l'ouverture ne serait que de 80% et non de 81%.

L'UE a accepté le principe de réduire de 54% en moyenne les droits de ses lignes tarifaires agricoles, sachant que les PED et les Etats-Unis exigent des réductions plus fortes, même si, on l'a vu, les produits sensibles de l'UE – qui ne sont pas ceux exportés par l'Afrique de l'Ouest – seraient assujettis à des réductions nettement moindres. Et, à ces menaces du Doha Round sur l'érosion des préférences de l'Afrique de l'Ouest, on doit ajouter celles découlant des accords bilatéraux de l'UE déjà signés mais pas encore totalement mis en oeuvre et ceux en cours de négociation, comme avec le Mercosur ou des pays d'Amérique centrale ou d'Asie.

Surtout la principale raison ayant justifié la signature d'un APE intérimaire par la Côte d'Ivoire a été de continuer à bénéficier d'un accès préférentiel au

5 D. Stryker, *Tarif extérieur commun de la CEDEAO et mesures de sauvegarde – Note introductive*, CEDEAO, ROPPA, Séminaire sur les produits sensibles, Ouagadougou, janvier 2007.

6 FAO, *A special safeguard mechanism for developing countries*, <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/008/j5425e/j5425e01.pdf>

marché de l'UE pour ses 220 000 tonnes de bananes exportés (ainsi que de ses exportations d'ananas et de mangues, à côté des produits transformés du cacao et des conserves de thon) au lieu des 176 € par tonne que doivent payer les bananes d'Amérique latine. Pourtant cette promesse de l'UE est déjà obsolète depuis le jugement de l'Organe d'appel de l'OMC du 26 novembre 2008 (le jour même de la signature de l'APE intérimaire d'étape !) qui a condamné l'UE sur plainte de l'Equateur et des Etats-Unis. Ce jugement en effet *“confirme... la constatation formulée par le Groupe spécial... selon laquelle le régime des CE applicable à l'importation des bananes, en particulier leur contingent tarifaire en franchise de droits réservé aux pays ACP, était incompatible avec l'article XIII:1 et l'article XIII:2 du GATT de 1994”* et que *“le droit appliqué par les Communautés européennes aux importations de bananes NPF, fixé à 176 euros par tonne métrique, compte non tenu du contingent tarifaire de 2,2 millions de tonnes métriques consolidé à un taux de droit contingentaire de 75 euros par tonne métrique, était un droit de douane proprement dit plus élevé que celui qui était prévu dans la Liste de concessions des Communautés européennes, et était donc incompatible avec l'article II:1 b) du GATT de 1994”*.

Effectivement depuis janvier 2006 le régime commercial des bananes repose uniquement sur un droit de douane

puisque les quotas ont disparu pour les bananes non ACP qui acquittent un droit spécifique de 176 €/t alors que, auparavant, elles ne payaient que 75 €/t dans le cadre d'un quota qu'elles ne dépassaient pas car le droit de 680 €/t au-delà du quota, consolidé, était dissuasif. Il faut ajouter que la dépréciation de 30% du dollar par rapport à l'euro de janvier 2006 à juillet 2008 alourdissait d'autant le droit de douane en dollar sur les bananes d'Amérique latine, même si le redressement du dollar depuis a limité la dépréciation à 10% de janvier 2006 au 16 janvier 2009.

Le compromis passé à l'OMC sous l'égide de Pascal Lamy le 26 juillet 2008 entre les Etats concernés par la banane – y compris les 11 pays d'Amérique latine exportateurs – a abouti à l'engagement de l'UE de réduire graduellement ses droits de douane sur les bananes d'Amérique latine de 176 € à 116 € (185 \$) par tonne d'ici 2015 (dont de 26 €/t dès la 1^{ère} année), ce compromis devant faire partie de l'accord final concluant le Doha Round, avec l'idée qu'il serait couvert par une “clause de paix” le mettant à l'abri d'une remise en cause par les pays d'Amérique latine. A cette date le quota tarifaire à droit nul de 775 000 tonnes de bananes ACP disparaîtrait. L'Ambassadeur de Côte d'Ivoire à l'OMC, Guy Gauze, a déclaré que les pays ACP avaient accepté ce niveau de droit de douane mais désiraient qu'il ne soit introduit qu'à partir de 2020 et non de 2015 et que leur perte de compétitivité soit compensée par une aide consécutive de l'UE. Car les pays ACP sont très inquiets pour leur compétitivité et font remarquer que, malgré le droit de douane de 176 €/t acquitté par les “bananes-dollar” (mais aussi par celles des pays ACP quand elles dépassent le quota national au sein de leur quota total de 775 000 tonnes), les exportations latino-américaines ont augmenté de 635 000 tonnes de janvier 2006 à novembre 2007 alors que celles des ACP n'ont augmenté que de 74 000 tonnes.

Selon les pays ACP *“Ces plans sont en contradiction avec les intentions de protection exprimées par la CE dans le cadre de la signature d'un nouvel APE en matière de libre-échange avec les*

*pays membres du CARIFORUM. Certains pays africains producteurs de bananes (le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Ghana) ont également paraphé individuellement des accords APE « marchandises seulement » avec l'UE afin d'éviter la réintroduction de tarifs douaniers sur les bananes lorsque la dérogation en matière de préférences prévue par l'Accord de Cotonou a expiré le 31 décembre 2007”*⁷. L'Ambassadeur Hiwat du Surinam auprès de l'UE et actuel président du groupe de travail ACP sur les bananes ajoute : *“Le nouvel accord de libre-échange entre les pays d'Amérique centrale et l'UE qui doit voir le jour prévoit des réductions tarifaires supérieures à celles prévues par le compromis de Genève. «La marge préférentielle des ACP sur les bananes sera encore davantage érodée lorsque l'accord de libre-échange entre l'Amérique centrale et l'UE entrera en vigueur. Celui-ci est en effet plus favorable au compromis de l'Accord de Genève», a-t-il expliqué à la Baronne Ashton, négociatrice en chef pour l'UE durant les négociations de l'OMC... De nouvelles réductions dans les 10 ans à 95 euros à peine par tonne mettraient les pays ACP dans l'«incapacité de vendre leurs bananes sur n'importe quel marché”*⁸.

Rappelons que la Côte d'Ivoire n'est pas la seule exportatrice de bananes des pays ACP, et notamment d'Afrique sub-saharienne, puisque, à côté de ses 220 000 tonnes, le Cameroun exporte 250 000 tonnes et le Ghana 50 000 tonnes. Parmi les autres ACP la République dominicaine exporte 200 000 tonnes. En outre les exportations d'ananas et de mangues vers l'UE sont également concernées : 72 000 tonnes d'ananas et 14 000 tonnes de mangues par la Côte d'Ivoire et 71 000 tonnes d'ananas par le Ghana. Or ce sont les mêmes producteurs qui exportent les ananas et les bananes, voire les mangues, et ces fruits sont exportés sur les mêmes cargos spécialisés qui desservent en général les trois pays⁹.

Soulignons que les APE intérimaires dits “d'étape” signés récemment par la Côte d'Ivoire, le Ghana et la Cameroun, ainsi que l'EPA régional complet signé par le CARIFORUM,

suite à la page 24

⁷ Debra Percival, *Selon les ambassadeurs ACP, une nouvelle proposition de réduction des tarifs douaniers entraînera la disparition de l'industrie bananière des pays ACP*, 12 novembre 2008, [http://www.acpeucourier.info/Actualite.79.0.html?&L=2&tx_ttnews\[tt_news\]=708&tx_ttnews\[backPid\]=6&cHash=5728a1f045](http://www.acpeucourier.info/Actualite.79.0.html?&L=2&tx_ttnews[tt_news]=708&tx_ttnews[backPid]=6&cHash=5728a1f045)

⁸ Debra Percival, *L'UE ne doit pas céder sur la banane estiment les ACP*, Le Courrier, 12 novembre 2008, [http://www.acp_eucourier.info/Actualite.79.0.html?&L=2&tx_ttnews\[tt_news\]=724&tx_ttnews\[backPid\]=6&cHash=7b5e7c04cb](http://www.acp_eucourier.info/Actualite.79.0.html?&L=2&tx_ttnews[tt_news]=724&tx_ttnews[backPid]=6&cHash=7b5e7c04cb)

⁹ Exposé de M. N'Goan Aka Mathias, Président de l'ANOPACI, président du Groupe de produits tropicaux sur la situation des producteurs de bananes ACP.

Les exceptions générales des APE sapent les négociations de l'OMC sur les matières premières

by Peter Lunenborg*

Les exceptions générales des APE ne garantissent pas les avancées obtenues à l'OMC sur les matières premières par les pays d'Afrique et d'autres pays en développement ; elles s'opposent à la position du G-77 et sapent les modalités convenues en décembre 2008. De ce fait, il est recommandé aux pays ACP de demander une modification des exceptions générales des APE lors de leurs négociations avec la Commission Européenne vers un APE global et, dans le même temps, les pays en développement devraient exiger que les matières premières soient placées en priorité du programme de l'OMC.

Les matières premières agricoles : volatilité et conditions commerciales défavorables

La crise économique et financière qui touche actuellement l'économie mondiale a brisé le boom des matières premières, et a entraîné chute des prix des biens agricoles et des conditions commerciales défavorables pour les

* Peter Lunenborg, diplômé d'un double Master en droit et en Business Economics, travaille notamment pour le programme sur le commerce pour le développement, au South Centre. Il peut être joint par mail à peter@lunenborg.org.

1. Perspectives de l'économie mondiale en 2009, les matières premières à un tournant, p. 85.
2. Déclaration finale de la CNUCED I adoptée le 15 juin 1964, p. 12.
3. G-77/SS/2005/2 par. 19. Réaffirmé dans « Initiative mondiale sur les matières premières », mai 2007.
4. Déclaration d'Arusha et Plan d'action relatif aux matières premières Africaines.
5. Document de l'OMC TN/AG/GEN/18.
6. Déclaration sur « Les inquiétudes et questions liées au développement dans les négociations actuelles de l'OMC », 21 juin 2007.
7. « Appel à la mobilisation contre la crise des matières premières agricoles ».
8. Document de l'OMC TN/AG/W/4/Rev.4.
9. www.wto.org/english/tratop_e/envir_e/edis07_e.htm.

pays en développement qui dépendent des matières premières. Selon les Perspectives pour l'économie mondiale en 2009 de la Banque Mondiale, les prix des produits agricoles en comparaison avec ceux des biens manufacturés vont probablement décroître sur le long-terme jusqu'à fin 2030, et confirmer ainsi la tendance à la baisse des 100 dernières années. (1) Garantir des « prix stables, équitables et rémunérateurs » pour les exportations de matières premières agricoles est donc un thème récurrent. Après avoir défini quinze principes de « commerce et développement », la déclaration finale de la CNUCED I a consacré sa deuxième session à cette question pressante. (2)

L'esprit de la CNUCED I (de juin 2005) visait à promouvoir et améliorer la production et le commerce des produits de première nécessité dans l'intérêt vital des pays en développement. (3) Cinq mois plus tard, la déclaration d'Arusha de novembre 2005 de l'Union Africaine reconnaissait que le déclin et la volatilité constants des prix des matières premières était un des défis les plus importants auquel la communauté internationale faisait face et accentuait la nécessité d'aborder ce problème lors du cycle de développement de Doha. (4)

Les matières premières au programme de l'OMC

A la suite de cela, le 7 juin 2006, le groupe africain a soumis une proposition au Comité de l'agriculture pour l'adoption de modalités concrètes, (5) soutenue par le G-90, la Bolivie, le Venezuela, (6) et par de nombreuses ONG du monde entier. (7) La part du lion de la proposition est consacrée à la création d'un instrument légal adéquat clarifiant les règles de l'OMC afin d'autoriser les actions communes des pays producteurs, seuls ou avec des pays consommateurs, afin d'atteindre des prix stables, équitables et rémunérateurs. Une des différences notables entre cette proposition et les modalités relatives aux matières premières adop-

tées en décembre 2008 est la suppression du rôle potentiel de la CNUCED dans les négociations pour un accord international sur les matières premières, et de l'assistance technique pour de tels systèmes de gestion de l'approvisionnement. De plus, le texte de décembre 2008 sur l'agriculture imite la proposition du groupe africain dans le chapitre « matières premières » (paragraphes 91 à 102). (8) Les modalités se basent sur le cadre actuel de l'OMC relatif à l'aide gouvernementale pour le développement économique et à l'exception sur l'accord sur les matières premières.

Les exceptions générales dans les ALE

L'article XX de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) est celui des exceptions générales; il offre la possibilité d'imposer des restrictions au commerce pour garantir des objectifs politiques importants et reconnus au niveau international tels que la protection de la santé publique ou de l'environnement. Il fournit donc une exception générale à toutes les obligations du GATT de 1994. Par conséquent, ces exceptions donnent une marge de manœuvre politique.

Toutefois, elles ne devraient pas être utilisées de manière abusive pour protéger des producteurs nationaux sous couvert d'intentions nobles ou constituer une restriction déguisée au commerce international, selon le préambule de l'article XX. Par exemple, une des premières affaires de l'OMC, l'affaire Gasoline, a conclu que les Etats-Unis ne pouvaient pas justifier leurs réglementations Gasoline qui bénéficiaient aux raffineurs nationaux par les exceptions contenues dans l'article XX du GATT, paragraphes (b), (d) et (g). (9) En ce qui concerne le commerce des services, l'article XIV du GATS remplit un rôle similaire.

Au niveau régional, on reconnaît comme légitimes les mêmes priorités de gouvernance que celles convenues

au niveau multilatéral : les accords de libre-échange incluent des sections concernant les exceptions générales. En règle générale, les parties choisissent de copier les exceptions générales mot pour mot dans leur ALE ou simplement d'incorporer l'article XX du GATT dans leur réglementation en matière de biens et l'article XIV du GATS dans celle des services. Cette approche est largement suivie par les ALE, tant Nord-Nord que Nord-Sud. Il y a de nombreux exemples tels que le Partenariat de rapprochement économique entre la Nouvelle Zélande et la Thaïlande (article 15), l'ALE entre le Chili et l'EFTA (articles 21 et 44, respectivement), l'ALE entre l'Australie et les Etats-Unis (article 22.1) et l'ALENA (article 2101).

APE : des exceptions générales plus larges

Les APE ont une approche légèrement différente des clauses d'exceptions générales. Toutes ces exceptions, celles de l'article XX du GATT et celles de l'article XIV du GATS, sont réunies dans un seul article qui couvre l'ensemble de l'accord. La majorité des APE sont des accords ne concernant que les biens, mais du fait de cette approche, ils contiennent également des exceptions générales relatives au commerce de services telles que celles relatives à la protection de la vie privée ou de la sécurité publique. En fait, dans tous les APE, même celui signé avec le Cariforum, les exceptions concernant les services sont également appliquées aux biens alors que les exceptions relatives aux biens sont appliquées aux services. Un choix supplémentaire en matière d'exceptions offre à chacune des parties plus de flexibilité pour

s'écarter de l'APE, par exemple en suspendant le traitement préférentiel, en augmentant les taxes à l'export ou en établissant des interdictions pour certains biens importés. Un petit pays serait moins enclin à utiliser les exceptions générales par peur de susciter de vives réactions, mais il est difficile de prédire laquelle des parties sera gagnante grâce à cette marge de manœuvre politique élargie.

Les APE effacent les exceptions générales vitales de l'OMC

Toutefois, le principal problème ici n'est pas lié à ce qui a été ajouté mais bien à ce qui a été abandonné. Trois exceptions générales importantes de l'article XX du GATT et pertinentes pour les pays en développement (dépendant des matières premières) ne sont pas incluses dans les APE. Une exception générale reflète un objectif politique reconnu au niveau international qui, sous certaines conditions, est plus important que le respect du GATT. L'article XX (i) permet des restrictions aux exportations lorsque le gouvernement tente de maintenir des prix nationaux bas dans le cadre d'un plan de stabilisation, alors que l'article XX (j) – c'est-à-dire l'exception pour les produits disponibles en quantité limitée – comprend des mesures affectant aussi bien les exportations que les importations.

La principale omission, en termes de pertinence, et par rapport aux déclarations précédentes et efforts faits à l'OMC, est celle de l'article XX (h) sur les accords relatifs aux matières premières. Dans sa forme actuelle, l'UE ne reconnaît pas cette mesure comme un objectif politique légitime, ce qui est en contradiction avec tous les efforts faits dans ce domaine, depuis la CNUCED I jusqu'aux modalités actuelles de l'OMC. A cet égard, l'abandon de l'exception relative aux accords sur les matières premières signifie la mort certaine de tout type d'accord international sur les matières premières affectant le commerce avec l'UE. Comme le démontre cette omission dans tous les APE, tous les pays ACP ont cédé à la position de l'UE sur les accords relatifs aux matières premières. Le sujet des accords relatifs aux matières premières n'était plus d'actualité depuis les

années 1990, quand l'hégémonie des marchés semblait être établie. Alors que le contenu des accords relatifs aux matières premières n'a pas été abordé, il suffit de dire qu'ils ont été un outil viable pour promouvoir des prix plus stables, équitables et rémunérateurs. Aucun système ne sera de conception parfaite, mais le principal défi reste la volonté politique entre les pays producteurs et/ou entre les pays producteurs et les pays consommateurs. (12)

Selon Pascal Lamy, les accords relatifs aux matières premières sont acceptables dans le contexte multilatéral, mais les pays peuvent faire un choix souverain de signer des accords bilatéraux incluant des clauses allant bien au-delà des conditions de l'OMC et qui ont la préséance sur des accords multilatéraux antérieurs. (13) L'exactitude de sa déclaration sur le statut légal des accords bilatéraux est contestable, mais le principal courant de pensée juridique suggère que les accords bilatéraux supplantent les accords multilatéraux en tant que *lex specialis*. Cela signifie que quelques soient les résultats du cycle de Doha sur les matières premières et donc sur l'article XX (h), les clauses des APE entreront en vigueur, au détriment des résultats de Doha.

Si le groupe africain et d'autres pays en développement sont sérieux quand à leurs déclarations et leurs efforts fait au sein de l'OMC, ils devraient aborder la question des matières premières lors de la prochaine (petite) réunion ministérielle puisqu'elles font maintenant partie des modalités depuis la réunion ministérielle de Hong-Kong. Quelque soit le résultat des discussions légales ou des négociations du cycle de Doha, ces omissions bilatérales menacent les options politiques viables jugées par tous les pays ACP comme un outil de développement, et considérées comme un moyen légitime de réduire la pauvreté. Il n'existe aucune raison valable pour omettre les exceptions de l'article XX du GATT y compris celle relative aux accords sur les matières premières. Cette lacune par rapport à l'OMC, contenue dans les APE, devrait donc être rectifiée en modifiant la clause des exceptions générales des APE.

10. L'APE intérimaire avec la SADC n'omet pas l'article XX du GATT (b) relatif à la protection de la vie humaine, animale ou végétale et de la santé.
11. Les APE intérimaires avec l'ESA, l'EAC et le Pacifique incluent cette exception.
12. Voir également le premier et unique Market Brief sur les matières premières émis en 2006 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
13. Déclaration faite lors d'une session plénière de la conférence «Confronter le défi alimentaire mondial» le 25 novembre 2008.

L'Afrique a le droit d'espérer un meilleur accord européen

Sir Ronald SANDERS

Afin d'obtenir un arrangement plus favorable, plusieurs pays africains sont en train de bloquer la signature d'un Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne. Les membres tant de la Southern Africa Development Community (SADC) que de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) poursuivent les négociations avec l'UE. La SADC avait prévu de signer l'APE le 7 mai, mais la cérémonie a été annulée à la dernière minute, et la CEDEAO a déclaré que la signature d'un APE avant une date butoir du 20 juin n'était « plus réaliste ».

Une des questions identifiées est celle de la clause de la « nation la plus favorisée » au titre de la quelle tous les avantages commerciaux convenus avec des tierces parties sont automatiquement étendus à l'UE. La crainte est que l'UE aura accès aux ouvertures de marché offertes par les pays africains à d'autres pays en développement, dans le contexte du commerce Sud-Sud. Ceci conférerait aux pays de l'UE un avantage déloyal.

Le même argument avait été avancé dans la critique de l'APE signé entre l'UE et les pays caraïbes.

Une autre objection qui est ressortie dans les négociations Afrique-UE a trait à la capacité limitée des pays en développement africains à soumettre à arbitrage de futurs différends commerciaux. Ceci avait également été une préoccupation des critiques de l'APE des Caraïbes avec l'UE.

Dans le cas des Caraïbes, si les pays du CARIFORUM – les membres de la Communauté et du Marché commun des Caraïbes (CARICOM) plus la

République dominicaine – négocié l'APE conjointement, à travers l'Appareil de négociation régional (Regional Negotiating Machinery - RNM), chaque pays caraïbe est signataire distinct de l'accord avec les 27 nations de l'UE collectivement. En cas de différend allant en arbitrage, le pays caraïbe affecté aurait à en supporter le coût, seul, alors que l'UE dans son ensemble fera face à ses dépenses. Le coût d'un tel arbitrage serait hors de portée pour la majeure partie des pays en développement.

Comme elle l'a fait avec les Caraïbes, l'UE a menacé les pays africains de les priver d'accès au marché pour les produits d'exportation existants, s'ils ne signent pas l'APE. Dans le cas des Caraïbes, la menace avancée était l'imposition d'un régime de Système de préférences généralisées (SPG) sur les exportations caraïbes vers le marché européen.

Tous les quatorze pays caraïbes ont signé un APE complet pour éviter d'être sanctionnés. Cependant, les chiffres disponibles montrent que le traitement SPG sur les exportations vers l'UE n'aurait affecté qu'un pour cent ou moins des exportations totales de biens et de services de huit pays caraïbes. Les huit pays sont les suivants : Antigua et Barbuda (0,0%), Bahamas (0,0%), St Kitts-Nevis (0,0%), St Vincent et Grenadines (0,2%), Trinidad et Tobago (0,3%), Grenada (0,4%), Barbados (0,5%) et St Lucia (1,0%). Toutefois, comme l'a souligné le Professeur Norman Girvan, en dépit de la faiblesse des pourcentages pour des pays tels que St Vincent et St Lucie, les secteurs visés, tels que la banane, étaient politiquement vulnérables en raison du nombre de personnes employées. L'UE en était consciente et en jouait impitoyablement.

Les pays qui auraient été les plus durement affectés par l'application des tarifs SPG sur leurs biens et services sont les suivants : Guyana (21,8%), Belize (8,5%) and Jamaïque (4,3%). Toutefois, c'est le gouvernement de

Guyana qui avait résisté avec le plus de force à la signature d'un APE complet avec l'UE, et qui ne l'avait fait qu'après avoir réussi à obtenir de l'UE qu'elle convienne d'un réexamen de l'APE dans les 5 ans suivant son entrée en vigueur.

Si les Caraïbes étaient restés unis, ils auraient pu refuser de céder à la menace européenne d'application du traitement SPG pour les exportations Caraïbes.

C'est une menace similaire qui avait amené tous les pays de l'Afrique australe, sauf l'Afrique du Sud, à parapher l'APE intérimaire. Toutefois, contrairement aux Caraïbes, les pays de la SADC se sont à présent engagés à rester soudés.

Les pays Caraïbes avaient la possibilité de ne parapher qu'un Accord intérimaire préservant l'accès au marché de l'UE et de poursuivre les négociations jusque dans le courant de 2008 et même après – comme les pays africains l'ont fait, mais n'ont pas fait ce choix. Un juriste du commerce de renom, Dr Lorand Bartels de Cambridge University, en Angleterre, avait identifié trois voies juridiques dans lesquelles les négociations auraient pu être poursuivies jusque dans le courant de 2008, sans obligation d'appliquer le SPG.

Les Africains soulignent à juste titre que « les pressions de l'UE en vue de l'inclusion des services et d'autres « nouvelles questions » n'ont rien à voir avec le respect des obligations découlant de l'OMC est sont une tentative visant à introduire subrepticement, au niveau bilatéral, des propositions qui avaient été rejetées à l'OMC. »

Dans le sillage de la signature de l'APE, certains gouvernements caraïbes ont accordé beaucoup d'importance au marché de 400 millions d'habitants représenté les 27 pays de l'UE, pour les « services ». Ceci, disaient-ils, comprenait le droit d'établir des services financiers et

suite à la page 25

* Sir Ronald Sanders est un dirigeant d'entreprise et un ancien diplomate des Caraïbes qui publie largement sur les petits États dans la communauté globale.
Email : ronaldsanders29@hotmail.com
http://www.caribbeannetnews.com/news/newspublish/home.print.php?news_id=16774

La Chine face à l'Afrique. Pour le meilleur ou pour le pire ?

*Dr Cheikh Tidiane DIEYE
et Aissatou Diallo¹*

Les ambitions de la Chine sur le continent africain ne font plus l'objet d'aucun doute. Qu'elle agisse dans le cadre de la compétition qu'elle mène aux puissances traditionnelles pour l'accès aux ressources naturelles et minières et l'élargissement de ses parts de marché sur le continent, ou qu'elle agisse conformément à des intérêts politiques et géostratégiques spécifiques, en recherchant le soutien et la coopération des pays africains pour consolider son nouveau rang politique international, l'irruption de la Chine sur le continent ne laisse plus personne indifférent.

En 2006, lors du troisième sommet Chine-Afrique de Beijing, la Chine avait publié un livre blanc dans lequel elle dévoile son plan d'actions pour l'Afrique. On y découvre une vision et une stratégie claires, des actions planifiées et des moyens colossaux au service de sa politique.

A terme, le projet chinois ambitionne, lorsque les conditions seront appropriées, la création d'une zone de libre-échange sino-africaine², sans compter les remises de dettes, l'assistance technique, les engagements en matière de tourisme et d'investissement entre autres.

La Chine a donc incontestablement une stratégie pour l'Afrique. Mais l'Afrique n'en a pas une pour la Chine. Face au volontarisme chinois, l'Afrique, première concernée, demeure dans un mutisme déconcertant, figée dans un rôle plus d'observateur que d'acteur dans cette relation aux formes nouvelles et aux enjeux importants pour le continent.

1 Dr Cheikh Tidiane Dièye et Aissatou Diallo sont respectivement coordonnateur de programme et chargé de projet à ENDA SYSPRO II.

2 Gaye A., 2006, « Chine-Afrique : le dragon et l'autruche. », Paris, l'Harmattan.

3 Gaye, 2006

Le continent réagit plus qu'elle n'agit vis-à-vis de la Chine. Elle répond plus qu'elle ne pose de questions. Elle suit plus qu'elle ne guide.

En fin elle attend une offre plus qu'elle ne propose de demande.

Certes la Chine pourrait offrir à l'Afrique de formidables perspectives. Elle serait une alternative commerciale intéressante et offrirait au continent la possibilité de diversifier ses partenaires commerciaux en contrebalançant ainsi le rôle déterminant, mais pas toujours positif des anciennes puissances coloniales dans la construction économique du continent.

La question qui se pose dès lors est de savoir si le continent africain réussira à tirer profit de ces opportunités pour éviter de reconduire vis-à-vis de la Chine le même schéma que celui qui a traditionnellement caractérisé sa relation avec l'Europe en particulier : importateur de produits manufacturés et fournisseurs de matières premières avec en lame de fond, une aide au développement conditionnée ou non.

C'est cette problématique complexe que cet article tente de mettre en perspective.

La « Chinafrique », une relation ancienne qui a évolué en dents-de-scie.

L'histoire contemporaine de l'Afrique a été marquée par deux guerres, qui, en affaiblissant les grands empires coloniaux ont permis la naissance de mouvements indépendantistes et l'indépendance des nations colonisées.

Ces dernières ont, dans leur lutte pour l'émancipation, bénéficié de l'appui politique et technique des pays en développement du Sud ayant acquis l'indépendance quelques années plus tôt.

Le projet Tiers-mondiste qui pris forme au milieu des années 50, avec notamment la fameuse conférence de Bandung de 1955, a été l'un des cadres ayant permis le rapprochement et la consolidation des relations politiques sino-africaines, précurseurs d'une coopération économique, technique et commerciale qui se renforcera plus tard.

Cette conférence a été le fer de lance d'un troisième monde à la recherche d'une voie plus à même de répondre à ses ambitions de développement. Bandung consacre aussi l'entrée en scène de la Chine populaire, libérée d'une bonne partie de ses contraintes intérieures et résolument décidée à jouer les premiers rôles et apportant un soutien décisif aux peuples du Sud luttant pour leur émancipation.

Sa percée politique et diplomatique sur le continent africain sera d'autant plus facilitée que les nations africaines nouvellement indépendantes ne trouvaient pas dans les Etats-Unis d'Amérique l'alternative ou à tout le moins le contrepoids qu'elles recherchaient pour réduire la mainmise des anciennes puissances coloniales qui, dans bien des cas, n'ont fait que recyclé les politiques économiques coloniales dans les postcolonies.

Cependant la lutte pressante contre le communisme qui gagnait l'Asie reléguait l'Afrique au second plan dans la politique américaine, laissant ainsi le champ libre à l'Europe, dont l'Afrique tentait de se défaire³.

Et même si l'URSS soutenait quelques luttes indépendantistes au sein du continent, elle gardait toujours cette image de pays occidental.

Quant à la Chine, elle avait un parcours dans lequel se reconnaissaient les pays africains. Ancienne colonie,

suite à la page 14

La Chine face à l'Afrique...

suite de la page 13

elle avait combattu et vaincu l'impérialisme occidental, gagné son indépendance et entamé son processus de développement.

C'est ainsi qu'au lendemain de la Conférence de Bandung, la Chine est devenue un grand allié du continent africain, envoyant des ingénieurs agronomes et les célèbres médecins chinois dans les campagnes africaines. Le point d'orgue de cette coopération sera la tournée que le Premier ministre Zhou Enlai effectue pendant trois mois entre 1963-1964.

Les relations sino-africaines connaîtront cependant par moment des turbulences plus ou moins importantes.

En apportant son soutien en quelques mouvements subversifs sur le continent, Pékin allait créer des malentendus avec plusieurs pays africains comme par exemple le Ghana, le Bénin, la Centrafrique ou la Tunisie.

Mais ces relations connaîtront bien vite un nouveau réchauffement qui se matérialisera par des investissements chinois sur le continent à travers des projets de construction d'infrastructures comme les stades, les palais de congrès, les barrages mais aussi l'envoi de médecins et de coopérants techniques.

De nos jours, les relations sino-africaines se restructurent sur des bases et des formes nouvelles dictées en partie par la volonté chinoise et en partie par le contexte économique et politique mondiale. Elles sont désormais portées par les logiques économiques et commerciales.

Le renouveau des relations sino-africaines : l'Afrique peut-elle suivre la cadence chinoise ?

Aujourd'hui, la Chine est un géant au parcours atypique qui suscite curiosité et envies. Le pays du Tiers-monde qui

entamait de timides réformes au lendemain de l'accès au pouvoir de Deng Xiaoping est devenu en un quart de siècle une puissance économique et commerciale, succès qui s'est matérialisé par son accès à l'OMC en décembre 2001.

En 2005, la Chine est passée au rang de 4ème puissance économique mondiale, supplantant ainsi l'Italie, le Royaume-Uni et la France. Elle est le deuxième exportateur mondial de marchandises dont 93,2% sont des produits manufacturés⁴. Elle est devenue un acteur incontournable et incontestable aussi bien à l'OMC qu'au sein des autres institutions internationales.

Elle a su s'imposer au sein du G8 dont elle demande vivement la réforme, en coalition avec les autres pays émergents, ainsi que celle du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Malgré la crise qui a frappé le monde en 2008, la croissance chinoise est estimée à 6,5% en 2009, ce qui lui octroie une grande légitimité au sein du G20.

Lors du dernier sommet qui s'est tenu à Londres le 2 avril 2009, elle a décidé de contribuer au renflouement des caisses du FMI, devenant ainsi un bailleur de fonds pour les institutions internationales.

C'est cette Chine-là qui s'est engagée à bâtir une relation privilégiée avec l'Afrique. Cette volonté politique est traduite en acte d'année en année à travers l'intensification des échanges sino-africains.

Aujourd'hui les échanges commerciaux bilatéraux entre la Chine et l'Afrique sont passés de 11 milliards de dollars en 2000 à 55,5 milliards en 2006, 73,3 milliards en 2007 et près de 100 milliards en 2008. Des chiffres qui donnent le tournis et certains diraient que ça ne fait que commencer.

La Chine est aujourd'hui le troisième partenaire commercial du continent africain. Même si l'Afrique demeure un partenaire mineur pour la Chine, le continent ne représentant que 3% des exportations totales de la Chine vers le monde et 3,7% de ses importations, le géant asiatique a détrôné en 2005 l'Allemagne de la place de premier

fournisseur du continent⁵. Concernant l'investissement dans le continent, l'Empire du Milieu pilotait en 2005 près de 10% de l'ensemble des investissements directs étrangers (IDE), dont les principaux bénéficiaires sont le Soudan, l'Algérie, la Zambie, l'Afrique du Sud et le Nigeria.

L'Afrique, quant à elle, est un marché de 800 millions de personnes, qui détient le tiers des ressources naturelles du monde. Faiblement industrialisée, elle importe presque la quasi-totalité des biens manufacturés écoulés sur le continent.

Lors du sommet FOCAC qui s'est tenu à Beijing, des contrats ont été signés entre la Chine et des pays africains pour un montant de 1,9 milliards.

Ainsi, dans le Plan d'Action 2007-2009, la Chine s'est engagée à doubler le montant de l'aide perçue en 2006 avant le prochain sommet de 2009.

Elle s'est aussi engagée à accorder un prêt à taux préférentiel d'un montant de 3 milliards de dollars, octroyé des crédits à l'exportation d'un montant de 2 milliards et une annulation de 10,5 milliards de Yuans (environ 1,3 milliards de dollars) de dettes.

Un Fonds de développement sino-africain de 1 milliard de dollars a été mis en place avec un plafonnement à 5 milliards pour 2009, afin d'aider les entreprises chinoises à mieux s'implanter sur le continent.

Cette présence suscite beaucoup de réactions d'espoir, en particulier celui de voir la Chine aider l'Afrique, à travers une démarche plus pragmatique, à prendre son envol et atteindre ses objectifs de développement dans un partenariat « gagnant-gagnant », alternative à un demi-siècle d'accords commerciaux avec l'Europe ayant produit peu de résultats.

Mais elle suscite aussi, à juste titre peut-être, la crainte de voir cette nouvelle coopération reproduire le schéma afro-européen, et que derrière le discours fraternel et protecteur de la Chine ne se cache les desseins d'un géant en quête de ressources et de

4 OMC, National Statistics, October 2008

5 Chaponnière, J.R « Les échanges entre la Chine et l'Afrique : situation actuelle, perspectives et sources pour l'analyse » AFD, p.1

soutien au sein des instances de décision internationales.

Les enjeux pour l'Afrique

Après un demi siècle de relations commerciales avec l'Europe et les Etats-Unis, l'Afrique postcoloniale, avec ses 800 millions d'habitants, est le continent qui subit le plus la pauvreté. Malgré, ou à cause, des aides diverses et multiformes perçues, elle a encore du mal à acquérir son indépendance économique et financière, à baliser sa propre voie de croissance et développement et continue en conséquence, de bénéficier d'une aide soumise à des conditions qui, jusqu'à présent, n'ont pas porté leurs fruits.

Dans leurs efforts pour trouver la voie du salut, qui les hisserait sur la rampe du développement, les pays africains se sont embarqués dans des accords de toute sorte de manière bilatérale, multilatérale, sous-régionale, régionale qui se chevauchent et se juxtaposent, dans un imbroglio tel que le continent entier baigne dans un immense flou ne sachant plus où commence l'intérêt privé et l'intérêt commun.

En outre, les pays africains sont membres de toutes les grandes organisations mondiales, néanmoins son intégration dans le monde reste marginale.

L'Afrique est toujours un continent vulnérable aux fluctuations des prix des matières premières et n'a toujours pas réussi son intégration dans le commerce mondial.

Les exportations de l'Afrique sont passées de 7,3% en 1948 à 3,1% en 2006⁶. Elle n'a pas su diversifier ses exportations, puisque les produits agricoles représentaient 13,9% de ses exportations totales, et 54,9% de produits énergétiques en 2003⁷. Son

6 OMC, Trade Statistics, 2006.

7 CAPC n°20, mai 2005.

8 Document CNUCED XII, Accra (Ghana), Avril 2008.

9 Politique Africaine n°89, mars 2003 : Les nouveaux enjeux pétroliers en Afrique, Jean-Pierre Favennec et Philippe Copinschi.

10 Kaplinski, R., 2008.

commerce intra-régional est de l'ordre de 10,2% comparée aux 40,9% de l'Asie. C'est le continent qui perçoit le moins d'IDE, qui était de l'ordre de 2,7% en 2006⁸.

Les pays qui attirent le plus de flux d'investissements sont pour la plupart des pays ayant des ressources minières et pétrolières importantes. Pour la période 2001-2006, les deux pays ayant le plus bénéficié d'entrées d'IDE sont le Nigeria et la Guinée Equatoriale dont les exportations totales représentent 30% du PIB au Nigeria et 72,3% pour la Guinée Equatoriale⁹.

Aujourd'hui, quarante pourcent de la population a moins de quinze ans. Les jeunes subissent le chômage de plein fouet.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que cinquante ans après l'accession à l'indépendance de la plupart des pays africains, le « tête-à-tête » bilatéral entre ces derniers et leurs anciennes puissances coloniales ne leur a pas permis de se libérer des contraintes du sous-développement.

Bien entendu l'Europe n'est pas seule en cause, même si sa responsabilité dans cet échec est indiscutable. Elle a pesé de tout son poids pour le maintien du continent dans une division internationale du travail héritée de la période coloniale, qui le spécialisait dans la fourniture de matière première et l'importation de produits industriels, de l'Europe de préférence.

Dans un tel contexte, les préférences commerciales non réciproques accordées aux pays ACP au titre des conventions successives de Lomé ne pouvaient que se solder par un échec puisqu'au même moment, les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) européennes, les obstacles techniques au commerce (OTC), les crêtes tarifaires, la progressivité des droits ainsi que des règles d'origine complexes et restrictives constituaient des contraintes quasi insurmontables pour les pays africains.

Mais l'heure est aujourd'hui à l'ouverture et l'Afrique semble avoir pris toute la mesure, du moins en théo-

rie, des bienfaits qu'elle pourrait tirer de la diversification de ses partenaires commerciaux et économiques. La Chine, on le dira tout net, est perçue comme étant l'une des meilleures parties pour le continent.

Face à près d'un quart de siècle de tentatives d'ouvertures et de politiques imposées par les institutions internationales sous l'égide des pays développés, suivi d'une succession de crises qui n'a pas épargné le continent, et une Europe redoublant d'initiatives pour conserver et consolider ses acquis économiques sur le continent, dont la dernière est l'imposition d'un accord de libre-échange dénommé Accord de partenariat économique (APE), l'intérêt affiché par la Chine ne pouvait laisser les africains indifférents.

Elle arrive au bon moment comme le disent certains officiels sur le continent. Sur le plan commercial, la Chine représente un marché de plus d'un milliard de consommateurs et compte tenu du poids du pays au sein de la sous-région, une porte d'entrée pour les produits africains, sur le marché asiatique tout entier.

L'émergence d'une classe moyenne et les changements des habitudes de consommation des Chinois représente une opportunité pour l'Afrique de développer son agriculture et ses industries et ainsi passer de l'exportation de produits de base à celle de produits finis.

La Chine ambitionne d'ailleurs des investissements importants dans l'agriculture africains. Représentant 20% de la population mondiale, mais ne disposant que de 7% des terres arables, la Chine a visiblement besoin de produits agricoles en tous genres¹⁰.

Pour l'instant des pays comme le Brésil, l'Argentine, la Russie, l'Ukraine les pays de l'est et du sud-est asiatique tirent avantage de ces besoins chinois en produits agricoles.

Mais l'Afrique pourraient aussi se positionner sur ce marché grâce à des investissements chinois. Par exemple, le Mozambique envisage d'exporter du riz vers la Chine.

suite à la page 16

La Chine face à l'Afrique...

suite de la page 15

Un partenariat a été mis en place qui permettrait à 10 000 exploitants chinois d'être transférés dans ce pays. La Tanzanie vise aussi l'exportation de riz vers la Chine, alors que 400 exploitants chinois sont déjà opérationnels en Ouganda, et qu'il y a des projets de coopération agricole, dont les détails ne sont toujours pas publics, avec des pays comme le Zimbabwe, le Kenya et la Côte d'Ivoire.

En outre, malgré les plaintes des associations commerçantes contre « l'invasion » de produits chinois sur les marchés africains, ainsi que leurs qualités peu fiables, ces produits accessibles à tous permettent aux familles africaines à faible revenu d'avoir facilement accès à certains biens d'équipement, et à l'image de ce qui se passe à Dakar, un moyen de subsistance et d'emploi pour les jeunes chômeurs. Sans compter que l'Afrique, aujourd'hui a un représentant, un porte-voix dans les instances internationales.

La Chine à travers son parcours atypique et son poids croissant sur la scène internationale est un exemple pour l'Afrique et pourrait être un allié de taille face aux pressions occidentales.

Cependant, la Chine revêt aussi un caractère menaçant pour une partie des africains.

En 1963-1964 Zhou Enlai entamait une tournée en Afrique pour une durée de trois mois. Derrière ses « Huit principes de la politique africaine », un objectif, l'éviction de Taïpeh en tant que membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies. L'Afrique représentait 30% des membres.

En 1971, Pékin remplaçait Taïpeh et devenait membre permanent.

11 Politique Africaine n° 89, mars 2003 : Les nouveaux enjeux pétroliers en Afrique, Jean-Pierre Favennec et Philippe Copinschi.

12 Goldman & Sachs, Global Economic Paper n° 99, Dreaming with BRICs : The Path to 2050, October 2003.

Aujourd'hui plusieurs points sont inscrits dans l'agenda de la Chine dont l'intégration au sein du G8, la question relative à l'adhésion du Japon (quatrième partenaire commercial de l'Afrique après l'Union européenne, les États-Unis et la Chine) comme membre permanent au Conseil de Sécurité des Nations-Unies ainsi que ses autres désirs de grandeur.

Avec l'échec des négociations à l'OMC en septembre 2008 à Genève, dont les revendications des pays émergents furent l'une des causes, l'Afrique voit en ces pays, la Chine en premier, un allié de poids afin de contrecarrer les puissances occidentales.

Mais la Chine est une puissance économique à l'appétit féroce, avec une croissance de 11,9% en 2007, et un PIB de 7 099 milliards de dollars dont 11,3% provient du secteur agricole, 48,6% du secteur industriel et 40,1% des services. Selon ses détracteurs, elle n'ambitionne que de conquérir d'autres marchés et l'OMC serait son atout, la fraternité avec l'Afrique son tremplin, le temps de s'implanter sur le continent.

Le pétrole du continent africain représente 3% des réserves mondiales prouvées et 5% de la production, environ 1/10^e des réserves du Moyen-Orient. Les réserves de pétrole du continent s'élèvent à 77 milliards de barils dont 42 en Afrique du Nord et 34 en Afrique de l'Ouest et dans le Golfe de Guinée¹¹. Depuis les années 1990, la Chine a remporté des marchés de prospection pétrolière ou de construction d'infrastructures comme en Angola, au Gabon, ou au Congo – Brazzaville.

En 2005, elle a acheté 38,7 millions de tonnes de pétrole à l'Afrique, soit 9% de plus que l'année précédente. ZTE, une des principales sociétés de télécommunication chinoises a décroché un contrat de 30 millions de dollars pour assurer la sécurité du système informatique du ministère de l'intérieur du Ghana et a signé un accord de coopération du même montant avec le Lesotho pour développer le réseau de télécommunications.

Et les exemples pourraient être cités à

l'infini. Il n'y a plus un seul domaine où la Chine ne manifeste son intérêt. Mais l'Afrique a-t-elle bien compris les enjeux.

Quelles perspectives pour l'Afrique ?

D'après le rapport Goldman et Sachs sur les pays émergents, la Chine sera la première puissance mondiale à l'horizon 2050¹².

Et l'Afrique, eu égard à ce nouveau partenariat, doit définir ses priorités et mettre en place des stratégies qui vont dans le sens de ses propres intérêts. Un demi-siècle de coopération avec l'Europe n'a pas été d'une grande aide pour le continent, aujourd'hui l'opportunité s'offre au continent d'élargir ses partenaires, elle se doit dès lors de ne pas commettre les mêmes erreurs et réfléchir sur comment tourner cette situation à son avantage. Et dans sa coopération avec la Chine, elle doit se poser les bonnes questions, car force est de constater que des failles existent.

En ce qui concerne les contrats et accords signés lors des précédents sommets Chine-Afrique, les conditions dans lesquelles ils ont été signés n'ont pas fait l'objet d'une grande communication. Jusqu'à preuve du contraire, les conditions en sont inconnues du grand public.

De plus, un plan d'action a été défini pour la période 2007-2009 qui entraîne plusieurs questionnements quant au suivi et à la mise en œuvre de ce plan.

Certains de ces contrats couvraient des domaines aussi sensibles que ceux relatifs à la sécurité informatique du ministère de l'Intérieur du Ghana. Est-ce que la coopération sino-africaine devrait couvrir tous les domaines, notamment ceux qui couvrent des secteurs aussi sensibles que la sécurité intérieure ?

En outre, la majorité des contrats qui ont été signés couvraient des secteurs relatifs à l'industrie extractive et la construction d'infrastructures : ces engagements bénéficient-ils effectivement aux populations ?

suite à la page 25

La crise mondiale, le sommet du G 20 et le cycle de Doha

G20 : Un nouvel ordre mondial

Le dernier sommet du G 20 s'est tenu dans un contexte de crise multiforme. En l'espace d'un semestre les dirigeants des vingt pays les plus riches du monde se sont réunis à deux reprises pour trouver des solutions à la crise qui secoue le monde depuis plus d'un an. Suite au sommet de Novembre 2008 à Washington, où l'engagement de relancer l'économie mondiale a été pris, le G 20 s'est retrouvé au début du mois d'avril 2009 à Londres pour se pencher encore une fois sur la crise.

Le diagnostic était clair et partagé : le monde traverse sa pire crise économique depuis les années 30. Deux ans après le début des symptômes des subprimes, la planète, contaminée par la crise de la « finance folle », a tout d'un « grand corps malade ». Comment, à défaut de changer le monde, remettre daplomb l'actuel ?

Il est tout aussi constaté que les solutions de sortie ne sont toujours pas trouvées. En plus de ce contexte général de crise, le sommet se tenait au moment où le système commercial mondial était bloqué du fait de divergences fondamentales entre d'une part pays du Sud et ceux du Nord sur certaines questions spécifiques et d'autre part entre grandes puissances du Nord.

La nervosité constatée dans les propos des dirigeants de certains pays a démontré l'importance de ce sommet. En effet, les dernières journées de préparation ont été marquées par des ballets de petites phrases, rythmés par la rivalité entre le duo franco-allemand et l'axe anglo-saxon.

A l'arrivée, le G 20 pond un communiqué étalant un ensemble d'engagements pour venir à bout de cette crise.

Ainsi, il compte "faire le nécessaire pour: restaurer la confiance, la croissance et l'emploi ; réparer le système

financier pour permettre la reprise du crédit ; renforcer la régulation financière pour restaurer la confiance ; financer et réformer (les) institutions financières internationales pour surmonter cette crise et en empêcher de futures ; promouvoir le commerce mondial et l'investissement et rejeter le protectionnisme ; construire une reprise complète, écologique et durable." Un plan global de 1.100 milliards de dollars pour relancer le système de crédit, la croissance et l'emploi a été mis en place.

Au titre des solutions déclinées, il y'a l'ouverture des marchés et la conclusion de Doha.

Doha et le libre échange comme solution à la crise, le protectionnisme banni par les 20

Les dirigeants du G 20 sont sur la même longueur que le DG qui est d'avis que c'est précisément maintenant, alors que se multiplient les tentatives protectionnistes, que la valeur du système commercial multilatéral apparaîtra le plus clairement.

Le système GATT-OMC de règles commerciales mondiales est avant tout un gage de confiance pour les opérateurs économiques soulignent-ils. Et comme la crise l'a montré, c'est la confiance qui fait aujourd'hui défaut pour remettre le monde sur la voie de la croissance.

C'est pourquoi le principal objectif pour les années à venir est de renforcer le rôle de l'OMC en tant qu'organisation globale chef de file du commerce mondial. Cela signifie qu'il faut que l'OMC soit plus axée sur le développement, plus conviviale, de manière à ce que les avantages qu'elle apporte soient perçus par tous, grands et petits, riches et pauvres, forts et faibles.

"L'OMC, en tant qu'organisme vivant, devrait continuer d'accroître sa capacité de réagir rapidement aux problèmes mondiaux, comme ceux qui se posent dans le contexte de la crise actuelle, et de contribuer à trouver des solutions à

ces problèmes. Le renforcement du système commercial multilatéral, en particulier grâce à la conclusion du Cycle de Doha, devrait être la lumière qui nous guide. Dans la constellation de la gouvernance mondiale, œuvrons ensemble pour que l'étoile OMC brille davantage."

Le fait indéniable est qu'il est difficile de conclure le Cycle de Doha précisément parce que ses résultats seront substantiels: ce cycle représente deux ou trois fois plus que les précédents en termes de réductions des obstacles au commerce ou de disciplines nouvelles.

C'est également un cycle axé sur les avantages pour les pays en développement « c'est un véritable Cycle de développement ». En termes de réduction de droits et de subventions, les deux tiers bénéficieront aux exportations des pays en développement

Pour les avocats du libre-échange, seule une stratégie mondiale concertée issue du sommet du G-20 à Londres permettrait d'inverser la tendance au repli sur soi et d'éviter une aggravation de la récession. Car une multiplication de plans de relance nationaux et de renflouements secteur par secteur porterait, selon eux, un coup fatal au libre-échange, l'un des moteurs de la croissance économique mondiale depuis la Deuxième guerre mondiale.

"On joue avec le feu", expliquait Jagdish Bhagwati, économiste à l'université de Columbia, à New York. "Le système a été conçu pour éviter la lutte du type 'chacun pour soi' des années 1930. Si les Etats-Unis et la France commencent à dire 'c'est légal, donc je vais le faire', tout le monde va se mettre à jouer ce jeu".

Selon la Banque mondiale, 17 des 20 dirigeants qui se sont retrouvés à Londres, ont eu recours à des mesures protectionnistes depuis le dernier G-20, malgré leur opposition à ce type de solution pourtant publiquement affichée à Washington.

suite à la page 18

La crise mondiale, le sommet du G 20 et le cycle de Doha

suite de la page 17

L'organisation mondiale du commerce (OMC) a noté pour sa part que les principales puissances économiques (Etats-Unis, Chine, UE, ou Inde) ont érigé de nouvelles barrières commerciales sous la forme de droits de douanes ou de subventions destinées à protéger les industries domestiques.

“Le libre-échange doit être défendu de manière plus efficace, y compris par nous”, soulignait Keith Rockwell, porte-parole du secrétaire général de l'OMC, Pascal Lamy avant le début des travaux. “Il nous revient à tous d'expliquer ses bienfaits, et ce qu'il signifie pour la croissance économique et le développement.”

Pendant 60 ans, le commerce international a été le principal moteur de l'économie mondiale, grâce à un développement plus rapide que la croissance des PIB (produits intérieurs bruts) nationaux. Mais il a été durement touché par la crise actuelle, à tel point que l'OMC a récemment prédit une contraction de 9% en 2009, après 27 années de croissance ininterrompue.

La principale explication de cette baisse est la chute de la demande en biens, qu'ils soient domestiques ou internationaux.

Pour de nombreux économistes, la tentation protectionniste doit donc être farouchement combattue, car elle rendrait la reprise encore plus difficile et lente. “Nous sommes en mauvais état, et je ne dirais pas que nous avons encore touché le fond”, affirme Ed Gresser, directeur commercial au Progressive Policy Institute de Washington. “Les gouvernements n'ont pas vraiment collaboré. Mais ils n'ont pas non plus travaillé les uns contre les autres. S'ils venaient à le faire, nous pourrions être en difficulté pour très longtemps.”

Mais aujourd'hui, à la suite de cette rencontre, tous les 20 rejettent en bloc le protectionnisme.

Revigorer le commerce et les investissements mondiaux est essentiel pour

rétablir la croissance mondiale. Nous ne répèterons pas les erreurs historiques du protectionnisme des ères passées”, ont déclaré les dirigeants dans un communiqué conjoint à l'issue du sommet d'une journée à Londres.

250 milliards de dollars seront injectés dans le financement du commerce pour soutenir les échanges internationaux.

Indiquant que le commerce mondial chute pour la première fois en 25 ans, les leaders ont affirmé qu'ils prolongeront jusqu'à la fin de l'année 2010 leurs promesses faites à Washington de ne pas ériger de nouvelles barrières contre les investissements ou le commerce des biens et services.

“De plus, nous rectifierons rapidement toute mesure de la sorte”, a souligné le communiqué.

Les leaders se sont engagés à minimiser tout impact négatif sur le commerce et les investissements dans la mise en œuvre des mesures politiques nationales, notamment l'action à l'appui du secteur financier.

“Nous ne reviendrons pas sur le protectionnisme financier, notamment sur les mesures qui restreignent les flux de capitaux dans le monde, notamment vers les pays en voie de développement”, ont-ils souligné.

Les dirigeants ont également promis d'informer l'OMC des mesures qui peuvent provoquer directement ou indirectement des distorsions commerciales.

Et ils ont appelé l'OMC, ainsi que d'autres organismes internationaux, à contrôler et rapporter publiquement leur adhésion à ces entreprises sur une base trimestrielle.

Les dirigeants ont également promis de garantir la disponibilité d'au moins 250 milliards de dollars ces deux prochaines années afin de soutenir les financements commerciaux par le biais des crédits aux exportations, des agences d'investissement et des banques multilatérales de développement.

La chine appelle à une opposition ferme au protectionnisme commercial

La Chine par la voix de son président chinois Hu Jintao a exhorté les membres du G20 à afficher une ferme opposition au protectionnisme commercial, surtout dans le contexte d'une crise financière et économique.

“Nous devons travailler ensemble pour s'opposer au protectionnisme commercial sous toute forme, et rejeter toutes les tentatives de relever l'accès au marché introduit sous différentes excuses ainsi que le protectionnisme d'investissement”, a souligné M. Hu, dans un discours prononcé lors du sommet du G20.

Récemment, le protectionnisme commercial, sous diverses formes, s'est renforcé de manière remarquable, et ce phénomène est à l'encontre du consensus conclu lors du sommet du G20 en novembre dernier à Washington, a rappelé le président chinois. Les dirigeants du G20, réunis en premier sommet du groupe aux Etats-Unis, ont rejeté clairement, dans la déclaration finale, le protectionnisme commercial.

“Le protectionnisme était prédominant au cours de la Grande Dépression dans les années 1920 et 1930, mais il ne fait autrement que de conduire vers de graves conséquences. Les leçons de l'histoire doivent être tirées”, a dit M. Hu. “Nous devons nous opposer ensemble à ces pratiques discriminatoires contre les travailleurs étrangers sous l'excuse de protéger les emplois intérieurs”, a poursuivi le président chinois.

Il a exprimé le souhait que les pays concernés puissent relâcher leurs restrictions injustes imposées sur les exportations en provenance de pays en développement et renforcer leurs échanges commerciaux avec ces pays-là.

Les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) du cycle de Doha sont cruciales pour la libéralisation des échanges commerciaux, a-t-il souligné.

suite à la page 26

Agriculture : Casse tête du cycle de Doha, le nouveau président du comité aura-il la chance de trouver plus de convergences

Les négociations agricoles ont connu beaucoup d'avancées, même si elles n'ont pas été suffisantes pour déboucher sur un accord général dans ce domaine.

D'intenses négociations depuis le premier texte de modalité de l'ambassadeur Falconer

Cinq révisions ont été rédigées depuis la production du premier projet de modalité en Juillet 2006, dont quatre pour la seule année 2008, la dernière en date ayant été publiée en décembre 2008. Ces révisions ont été accompagnées souvent de réunions techniques et négociations formelles et informelles, dont les résultats figurent dans les dernières versions des projets de modalités.

Dans ces projets de textes ont été incorporées la convergence dans certains paramètres et des précisions dans le libellé des règles. Le fait que quatre révisions aient été publiées en 2008 atteste combien les négociations ont été intenses et la convergence des points de vue importante. Ces intenses négociations engagées depuis la reprise en 2006 ont été conduit par le président Crawford Falconer.

Malgré, l'échec de la min-ministérielle organisée à Genève du 21 au 29 juillet 2008, et qui avait comme base le projet de modalités du 10 juillet 2008, le comité a su mettre en exergue les points de divergences, il a été noté un avancement dans de nombreux domaines en réduisant les divergences.

Ainsi a-t-elle permis qu'à la reprise des questions assez spécifiques comme les mécanismes de sauvegarde spéciale occupent particulièrement les participants.

Une réunion convoquée le 25 septembre 2008 par le président des négociations sur l'agriculture a marqué le début d'une nouvelle phase de négociations. Les participants à cette réuni-

on ont pris connaissance d'un nouveau calendrier de travail, qui a été rendu public le 1er octobre 2008. Il s'agissait d'établir de concert un nouvel ensemble de modalités révisées au plus tard à la fin de l'année et de parachever l'Accord de Doha au plus tard fin 2009.

Le 6 décembre 2008, le président des négociations sur l'agriculture a communiqué son dernier projet de modalités révisé. Il a expliqué que ces modalités tenaient compte des consultations qui avaient eu lieu depuis septembre. Le président a souligné qu'il y avait, à son sens, une importante convergence de vues depuis juillet sur de nombreuses questions délicates et que le texte du projet en faisait foi.

Les points de divergences ou les goulots d'étranglement du cycle de Doha

Les principales questions de divergences sont au nombre de six: mesures de soutien interne ayant des effets de distorsion sur les échanges; coton; baisse des droits de douane pour les pays développés; produits sensibles; produits spéciaux et mécanisme de sauvegarde spéciale. Il y a en outre deux questions de premier plan en suspens, à savoir les produits tropicaux et l'érosion des préférences, d'une part, et les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), d'autre part.

Ces questions qui constituent le blocage des négociations agricoles sont aussi les principales inquiétudes du cycle de Doha. Du fait de l'importance des négociations agricoles, toutes les autres questions en dépendent.

L'arrivée d'un nouveau président

Comme on le prévoyait, les membres de l'OMC sont convenus que l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande auprès de l'OMC, M. David Walker, sera le nouveau président des négociations sur l'agriculture et remplacera

M. Crawford Falconer, qui était resté à Genève en qualité d'ambassadeur spécial pour les négociations sur l'agriculture du Cycle de Doha de l'OMC, après que M. David Walker eut été nommé ambassadeur de la Nouvelle-Zélande auprès de l'OMC l'année dernière.

Lors de la dernière réunion du Comité de l'agriculture de l'OMC, les fonctionnaires de l'OMC ont annoncé le 17 avril que le nouveau président des négociations agricoles sera installé durant la dernière quinzaine d'Avril. Ce sera une intronisation officielle de l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande, M. David Walker, comme nouveau président de la session spéciale du Comité de l'agriculture de l'OMC, en remplacement du président sortant, M. Crawford Falconer. Cela s'est déroulé comme prévu, lors d'une réunion formelle consacrée aux négociations sur l'agriculture.

M. Walker, dont la nomination a été faite par consensus, devient le troisième Néo-zélandais de suite à présider les négociations sur l'agriculture, après MM. Tim Groser (2003-2005) et Crawford Falconer (2005-2009).

« M. Walker est l'un des négociateurs commerciaux les plus aguerris de Nouvelle-Zélande, et je ne doute pas qu'il soit entièrement dévoué à mener les négociations sur l'agriculture à bonne fin. La Nouvelle-Zélande se félicite de pouvoir apporter une nouvelle contribution importante au processus de l'OMC, et je souhaite bonne chance à M. Walker », a déclaré Tim Groser, ancien président des négociations sur l'agriculture et actuel ministre du Commerce de Nouvelle-Zélande.

Ce choix est l'aboutissement des consultations que le président du Conseil général, M. Mario Matus, a mené avec les membres. Il avait annoncé le 8 avril que les consultations « ont abouti à un consensus » de nommer M. Walker. Il était épaulé lors

suite à la page 26

USA vs UE : Règlement du différend sur le bœuf aux hormones

Après plus de vingt ans de conflit, l'UE et les Etats-Unis ont réglé leur différend autour du boeuf aux hormones américain, qui restera interdit en Europe. Ils ont annoncé le 6 mai avoir signé un accord préliminaire qui écarte définitivement la commercialisation en Europe du boeuf aux hormones américain. Cet accord prévoit que les Etats-Unis renoncent en outre à de nouvelles sanctions qu'ils envisageaient depuis janvier, en représailles à la poursuite de l'interdiction de commercialisation de leur boeuf aux hormones sur le territoire européen. En effet, incapable d'obtenir l'autorisation de la commercialisation de sa volaille désinfectée au chlore sur le marché Européen, qu'ils attendent depuis dix ans, les Etats-Unis déclenchaient alors coup sur coup deux attaques commerciales contre l'Europe juste avant le départ de la Maison Blanche de Georges W. Bush.

La plus spectaculaire de ces mesures était le triplement des taxes douanières contre le roquefort français, déjà visé depuis 1999 par des droits de douane élevés, de 100%. Les Etats-Unis prévoyaient de faire passer cette taxe à 300%.

Les professionnels de l'Aveyron (sud de la France), déjà pénalisés par des droits de douane passés à 100% en 1999, se sentaient « prisonniers d'un conflit entre les Etats-Unis et l'Union Européenne, qui ne les concerne pas » et accueillait la nouvelle de ce triplement des taxes comme "la fin" de cette filière d'exportation. Les Etats-Unis importent environ 450 tonnes par an, soit environ 2% de la production.

D'autres produits agroalimentaires étaient également visés: des eaux minérales italiennes, des viandes, des fruits et légumes, des champignons, des céréales, des chewing-gums, du chocolat, des châtaignes, des jus de fruits et des graisses. *"Le but de ces modifications était d'atteindre un compromis dans ce différend grâce auquel l'UE autoriserait l'accès au marché du bœuf américain et les Etats-Unis pourraient mettre un terme à leur politique douanière"*.

Suite à cet accord Michel Barnier a déclaré dans un communiqué le 7 mai qu'il restera "attentif aux conditions de mise en oeuvre" de l'accord préliminaire signé la veille entre les Etats-Unis et l'Union européenne en vue de régler leur conflit sur le boeuf américain. "L'accord que nous avons obtenu préserve le modèle et la sécurité alimentaire européenne, qui ne sont **pas négociables**", a déclaré Michel Barnier, cité dans le communiqué du ministère.

Cet accord ne doit pas conduire à l'avenir "à payer de concessions économiques le maintien en Europe du haut niveau d'exigences (...) en matière de normes de sécurité sanitaire", a-t-il insisté.

Dans l'immédiat, "les Etats-Unis acceptent de diminuer de 68% leurs sanctions" appliquées à de nombreux produits européens. "La moutarde ne sera plus taxée et la taxation sur le foie gras ne sera pas augmentée", précise le ministre de l'agriculture français.

En échange de l'abandon de ces sanctions, les Etats-Unis obtiendront d'importants quotas supplémentaires pour exporter vers l'UE leur viande de boeuf de qualité, produite à partir d'animaux non traités avec des hormones de croissance. Un quota d'importation de 20.000 tonnes supplémentaires de boeuf non traité aux hormones leur sera accordé lors des trois premières années, puis de 45.000 tonnes à partir de la quatrième année. Cela reviendra au final à presque quadrupler le quota annuel actuel, de 11.500 tonnes. Aujourd'hui, l'Union européenne importe quelque 6.500 tonnes de boeuf américain non traité aux hormones par an. L'UE suspend également pour 18 mois la procédure contentieuse engagée à l'OMC contre les États-Unis pour faire reconnaître l'illégalité des sanctions subies.

En réaction à cet accord le représentant américain au Commerce extérieur (USTR) Ron Kirk a déclaré "Je suis très satisfait que nous ayons pu trouver un moyen d'obtenir des quotas considérables pour le retour du boeuf

américain de haute qualité sur un marché important qui a été largement fermé pendant trop longtemps", dans un communiqué. "L'UE reste l'un des quelques marchés à bannir la viande de bétail traité aux hormones de croissance, un boeuf qui est parfaitement sain pour la consommation", a-t-il ajouté.

L'accord prévoit ensuite qu'avant la fin de la quatrième année, l'UE et les Etats-Unis devront se mettre d'accord sur les conditions qui seront appliquées au-delà de cette période. Des sénateurs américains se sont dit peu satisfaits de l'accord. "L'Union européenne devrait rouvrir son marché à tout le boeuf américain, qui est complètement sain", a estimé le sénateur républicain de l'Iowa (centre) Chuck Grassley. Le sénateur républicain du Missouri (centre) Kit Bond a appelé les partenaires commerciaux des Etats-Unis à "baser leurs décisions sur la science plutôt que sur l'émotion". L'UE bloquait le boeuf américain sur son territoire depuis le début des années 1980, car elle estimait que la viande des animaux traités aux hormones pourrait menacer la santé des consommateurs. Le conflit transatlantique autour de ce sujet a donné lieu à plusieurs jugements de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui avait confirmés que les sanctions des USA étaient légales.

En vertu de l'accord signé les Etats-Unis et l'UE y voient une meilleure façon d'avancer "Nous avons atteint un compromis qui fournit une issue pragmatique dans le conflit de longue date sur le boeuf", ont indiqué dans une déclaration commune le représentant américain au Commerce extérieur (USTR), Ron Kirk, et la commissaire européenne au Commerce Catherine Ashton.

Le conflit dure depuis plus de 10 ans, l'Union européenne a toujours estimé que l'utilisation de ces hormones présente un risque pour la santé humaine, mais l'OMC se ralliait plutôt aux positions américaine et canadienne, qui soutenaient que l'interdit européen n'a aucun fondement scientifique.

APE UE/ CEDEAO : les parties à l'accord ont fournis beaucoup d'efforts pour arriver à une conclusion des négociations mais les divergences persistent

Depuis la fixation des nouveaux délais pour la signature d'accords de partenariat économique, l'UE et la CEDEAO ont travaillé d'arrache – pied pour conclure les négociations en Juin 2009.

Des réunions techniques et politiques se sont succédées depuis le premier semestre de l'année 2008, mais les conclusions de ces différentes rencontres laissent voir des divergences profondes entre les deux parties, à tel point qu'on se pose la question de savoir s'il y'a suffisamment de point de convergence pour signer un APE complet et global.

Aujourd'hui, le constat général est que ni l'Afrique de l'Ouest, ni l'UE n'est prête à signer un APE.

Depuis la reprise des négociations, il y'a plus d'un an, les parties se sont données un deadline pour les conclure. Prévus pour être signés à la fin 2007, les APE avaient été finalement reportés en raison de divergence persistantes entre la région ouest-africaine et l'Union européenne à propos de la signature des APE.

Depuis le début 2009, les négociations se sont intensifiées. Les parties se sont retrouvées à Dakar mi février pour une session de négociation. Une session qui a mis sur la table plusieurs divergences entre les parties.

C'était l'occasion pour la partie Ouest Africaine de présenter pour la première fois son offre d'accès au marché qui stipule une libéralisation à hauteur de 60% sur une durée de 25 ans. Bien entendu la CE a expliqué que cette offre est « peu ambitieuse », « décevante et n'est pas conforme à l'ART XXIV du GATT (OMC) ».

Mais une étude, réalisée en Afrique de l'Ouest sur l'Article XXIV du Gatt par L'ONG ENDA/ SYSPRO, a révélé que rien n'interdit à l'Afrique de l'ouest de limiter son offre à 60 si elle le souhaite. Sur cette base, la région a mainte-

nue son offre, et à la session suivante qui s'était tenue au mois d'avril à Bruxelles, l'AO n'a pas présenté une nouvelle offre. La CE a, quant à elle, évolué dans sa position. Et c'est plutôt l'ambition de l'offre dont le caractère pro-développement se mesure à l'épaisseur de la couverture qui l'intéresse.

Sur ce point, la partie AO a encore répondu que cette question relève de sa souveraineté et c'est à elle seule de juger du caractère pro-développement ou non de son offre en fonction de sa situation particulière, de son niveau de développement, de ses objectifs et stratégies de développement etc.

L'Afrique de l'Ouest a néanmoins convenu de retravailler sur son offre afin de la rendre plus adaptée à ses propres ambitions.

D'autres questions aussi importantes que l'offre d'accès aux marchés ont été au cœur des négociations.

Le point sur les autres questions

- **Subventions agricoles dans la CE** : l'AO souhaite voir la CE prendre des engagements dans l'APE pour réduire les mesures susceptibles de créer des distorsions sur les échanges, conformément à ses engagements à l'OMC (Hong Kong). La Ce n'accepte pas de prendre cet engagement. Elle prévoit d'envoyer une autre proposition à l'AO.

- **Définition des droits de douane et traitement des prélèvements communautaires** : l'AO n'entend adopter aucune définition qui couvrirait les prélèvements PCS et PC qui financent l'Uemoa et la Cedeao. La CE a assoupli sa position en proposant un délai de transition à convenir. L'AO souhaite une option illimitée.

- **Politiques sectorielles régionales** : à travers cette question,

l'Afrique de l'Ouest, eu égard à sa situation particulière, souhaite obtenir la flexibilité de prendre des mesures tarifaires à chaque fois que c'est nécessaire, pour soutenir ses politiques sectorielles régionales. La CE estime qu'une telle possibilité n'est pas compatible avec le principe de prévisibilité et donc incompatible avec l'OMC. Elle estime que sa clause sur les industries naissantes jouera le même rôle. L'AO examine la proposition de la CE mais garde encore sa position.

- **Financement et mise en œuvre du Programme de l'APE pour le développement (Papad)** : Ceci est un point de divergence majeur. Le papad a été évalué à 9.5 Milliards d'euros sur cinq ans. La CE a expliqué qu'elle ne dispose « d'aucun mécanisme pouvant générer des ressources pour financer le Papad en dehors des procédures et dispositifs de l'accord de Cotonou » (PIR ; PIN etc). L'Afrique de l'Ouest a montré que l'expérience prouve que l'accord de Cotonou ne peut nullement prendre en charge ses préoccupations et souhaite un engagement clair de la CE sur le PAPED. Elle a estimé qu'un Accord sur le financement du Papad à travers un mécanisme opérationnel et durable est un préalable pour la signature de l'APE. Les parties vont se pencher sur la question lors du prochain round.

- **Lien entre la libéralisation commerciale, le respect des engagements financiers de la CE et la compétitivité des secteurs** : l'Afrique de l'Ouest établit un lien entre ses engagements à libéraliser et ceux de la CE à la soutenir dans cette voie. Par exemple, si les produits du groupe A sont libéralisés entre 2010 et 2014, et que la CE s'est engagée à financer une première phase du Papad (2010-2014), l'Afrique de l'Ouest affirme qu'elle ne passera à la deuxième

suite à la page 26

Des candidats aux européennes dénoncent les accords de partenariats entre l'UE et les pays en développement

Premier bailleur de fonds publics au monde, l'UE ne semble pas être à la hauteur de sa réputation. Loin d'être épargnés par la crise, les pays en développement ne supporteront pas une diminution de la solidarité internationale.

Les répercussions de la crise se mesurent jusque dans la politique européenne d'aide au développement. Face à ce constat, cinq "eurocandidats" ont été invités par Coordination sud, la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale, à débattre le 15 mai 2009 au sénat.

Au vu du montant des crédits engagés par les Etats membres, les ambitions consignées dans la stratégie européenne pour l'Afrique d'octobre 2005 risquent de rester lettre morte. "L'objectif visant à porter l'aide publique à 0,56% de la richesse européenne ne sera pas atteint", prévient Jean-Louis Vielajus, président de Coordination Sud, posant ainsi les termes du débat. Il décline le sombre tableau de résultats enregistrés par les Etats membres : "l'Italie a réduit son aide de plus de 50% et la France est atone", regrette-t-il. Il nuance toutefois son propos en vantant l'action des "Etats vertueux", à l'instar de la Grande-Bretagne ou de l'Espagne, qui n'ont pas revu à la baisse le montant accordé aux pays en développement.

Le fléchissement des aides européennes augure un surplus de difficultés pour les pays pauvres. Ainsi que le signale Jean-Louis Vielajus, la crise récente des Etats développés est à relativiser, eu égard "aux deux années de crise que traverse l'Afrique". Il poursuit son réquisitoire implacable, martelant son discours de chiffres saisissants mais bien connus : « un milliard de personnes sous-alimentées cette année, 100 millions de personnes supplémentaires vivant avec moins de 1 dollar par jour ». "La crise financière ne vient pas du Sud mais il la subit", résume Jean-Louis Vielajus.

Effets pervers de la Convention de Cotonou

Si l'approche idéologique des candidats aux européennes diffère - Michel Barnier, tête de liste UMP en Ile-de-France, déplorant l'attitude "systématiquement hostile" à l'égard de l'Europe de Patrick Le Hyaric, qui mène la liste francilienne du Front de Gauche -, tous s'accordent à dénoncer les effets pervers des accords de partenariat économique (APE) prévus par la Convention de Cotonou signée le 23 juin 2000. Les APE font en effet considérablement évoluer la nature des relations entre l'UE et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique).

En consacrant le libre-échange, ils abolissent les droits de douane sur les produits européens destinés au marché africain et mettent un terme aux dispositifs d'indemnisation des produits agricoles et des minerais. La suppression de ces avantages risque de déstabiliser les économies africaines déjà malmenées. Abondant dans ce sens, Bernard Lehideux, numéro deux de la liste MoDem en Ile de France, a souligné que la négociation des APE avait été menée "par le commissaire en charge du Commerce et non du développement".

Harlem Désir, qui mène la liste francilienne du PS, a saisi l'occasion d'épingler l'action de Michel Barnier. Celui-ci "promet d'augmenter les restitutions, ce qui est en totale contradiction avec la politique européenne de développement", a-t-il objecté. L'intéressé s'est défendu d'un tel projet, tout en restant pour le moins ambigu : "ce n'est pas la forteresse qui est la réponse mais nous devons préserver la préférence communautaire", assure-t-il.

Le débat s'est également attardé sur les modalités de la gestion des fonds européens octroyés au titre du développement. Selon Yannick Jadot, tête de liste d'Europe Ecologie dans la région Ouest, "l'aide est insuffisante

mais surtout, elle ne bénéficie pas aux secteurs prioritaires comme l'éducation, la santé, l'agriculture vivrière ou la prévention des conflits". "Le parlement souhaitait que 20% de l'aide profite aux secteurs d'avenir mais la Commission n'a pas suivi", renchérit Bernard Lehideux. S'il est élu, le candidat du MoDem souhaite proposer "l'introduction d'un rapport du parlement européen sur la cohérence des politiques de développement."

Michel Barnier (UMP), fait des accords régionaux son cheval de bataille, sous la bannière "penser global, agir régionalement". Affirmant qu'il est nécessaire de "bâtir des politiques régionales intégrées", il appelle de ses vœux la constitution de projets agricoles conjoints. "Ce n'est pas le libre-échange, ce n'est pas le commerce qui va nourrir l'Afrique."

Harlem Désir (PS), affiche l'ambition de mener "une politique dont l'objectif est le développement des pays partenaires". "Pendant très longtemps, on a lié l'aide à l'application de doctrines, ou à l'obtention de contrats visant la construction d'équipements collectifs par les entreprises du pays qui accordaient l'aide." Il souhaite revenir sur les APE, reprochant notamment à la Commission européenne de vouloir y inclure les accords sur les services. Une telle perspective contraindrait en effet les pays du sud à ouvrir leurs marchés aux multinationales européennes, "notamment pour le secteur de l'eau".

Yannick Jadot (Europe Ecologie), estime que les aides doivent en priorité être affectées "à la lutte contre le changement climatique" et que l'UE doit également accepter "le droit légitime des pays du Sud de revendiquer leur souveraineté alimentaire". Il s'est enfin attaché à dénoncer vivement l'issue du G20. Le sommet aurait, selon lui, permis de "donner des milliards au FMI et à la Banque Mondiale, qui ont porté la destruction des services publics dans

suite à la page 27

LA SADC signe un APE intérimaire

Les 4 pays de la SADC qui avaient paraphé un APE intérimaire viennent de confirmer cet APE. En effet, le 4 juin, 3 pays de la SADC ont confirmé avec l'Union européenne un accord intérimaire de partenariat économique (APE). Ces pays sont le Botswana, le Lesotho et le Swaziland, ils seront certainement rejoint par le Mozambique qui a déclaré son intention de signer cet accord dans un proche avenir.

Cet accord intérimaire assure l'accès au marché de l'UE pour ces pays. « l'accord prévoit la libéralisation de 100% des importations en valeur de l'UE à compter du 1er janvier 2008 ». Les pays BLNS devront quant à eux libéraliser 86% de leurs importations en provenance de l'UE (en valeur). « Pour 44 lignes tarifaires sensibles, la libéralisation est envisagée d'ici 2015. Trois lignes tarifaires supplémentaires ne seront pas libéralisées avant 2018 ».

La Commissaire européen au commerce, Catherine Ashton, s'est félicitée de cette signature et a déclaré que : « La signature de cet accord est une étape importante. Il garantit tout d'abord l'accès au marché au marché européen pour les pays qui ont signé aujourd'hui. Plus important encore, il s'agit d'un vote de confiance dans le processus que nous avons mis en mouvement pour construire des relations économiques et commerciales fortes et durables ». Quant au ministre du Commerce et de l'industrie du Botswana et du président de la SADC Neo Moroka, il a soutenu que : « La signature de l'APE intérimaire marque une étape importante dans nos négociations commerciales. Elle assure l'accès aux marchandises de la SADC au marché européen. Il y a encore quelques questions qui restent à résoudre. Celles-ci seront négociées en parallèle avec les négociations en vue d'un APE complet, couvrant les services et l'investissement. »

Les deux parties se sont engagées à attaquer les questions controversées dans les négociations d'un APE complet, en attendant, cet accord doit désormais être notifié à l'OMC. Tout cela va de pair avec le soutien financier de

l'UE par l'intermédiaire du Fonds européen de développement (FED) et de l'aide pour le commerce.

Pendant ce temps, les négociations pour un APE complet avec la SADC incluant les pays non – signataires d'accord intérimaire, sont toujours en cours. Les autres membres du groupe de la SADC non – signataire sont l'Afrique du Sud, la Namibie et l'Angola. Il avait émis un certains nombre de réserve qui selon eux ne sont toujours pas résolues.

L'Angola comme un des pays les moins avancés (PMA) maintient sa franchise de droits hors quota au marché de l'UE au titre de l'initiative « Tout sauf les armes » (TSA). Afrique du Sud, avait déjà signé en 1999 un accord sur le commerce, le développement et la coopération (ACDC) avec l'UE. Cet accord permet d'établir entre ces deux parties des tarifs préférentiels pour plus de 90% des exportations de l'Afrique du Sud vers l'UE. Il faut aussi rappeler que l'Afrique du Sud avait fait savoir ses craintes concernant les « sérieuses difficultés » rencontrées dans le processus des APE. Ces craintes tournent autour de la fragmentation du groupement SADC, conséquence du processus d'APE, et du fait que l'accord final soit sensiblement éloigné de la position de la SADC transmise à la CE en mars 2006. Un point qui inquiétait tout particulièrement le pays était « le nombre réduit de produits sensibles des pays BLNS pouvant être traités de manière positive ». Le gouvernement sud-africain avait alors déclaré comprendre pourquoi ses voisins avaient paraphé l'APE intérimaire et s'est dit confiant que les points épineux pourront être résolus de manière constructive « si toutes les parties acceptent les défauts des accords émergents et conviennent d'y remédier totalement avant l'accord final ».

Quant à la Namibie, elle avait soulevé un ensemble de problèmes parmi lesquels, on peut citer :

- la proposition faite par la CE d'inclure une clause NPF ;
- les propositions consistant à geler les droits et taxes à l'exportation qui

pourraient être utilisés comme des « incitations au développement des industries de transformation » ;

- l'abolition des restrictions quantitatives internes sur les importations vers certaines régions de la SACU ;
- les accords administratifs pour gérer la libre circulation des biens au sein de la SACU ;
- la nécessité de renforcer les dispositions pour la protection des industries naissantes ;
- la nécessité de maintenir des dispositions relatives au niveau minimum de valeur ajoutée locale.

La Namibie s'est *de facto* réservée le droit de ne pas ratifier l'accord si ces questions ne sont pas résolues de manière satisfaisante. Mais le gouvernement de Namibie avait essayé de résister aux pressions venant tant de leur propre secteur privé que de l'UE.

Impact sur la cohésion et l'intégration régionale

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) comprend 15 pays, mais seuls quelques pays sont parties aux APE. Des conséquences néfastes vont naître de la signature de cet accord. Par exemple l'aide au développement de l'UE pour toute la région de la SADC ira seulement à ceux qui ont signé l'APE ou sont parties à l'accord et cela aura des ramifications.

La zone de libre-échange interne à la SADC était également supposée être formalisée avant la fin 2008 ; aujourd'hui rien n'y est fait. Comment ceci se fera, avec certains pays qui sont signataires des APE alors que d'autres pays ont choisi de ne pas signer l'APE. Pendant que certains pays paraphaient des accords intérimaires en décembre 2007, des observateurs et diplomates prévenaient que « si certaines préoccupations ne sont pas abordées de façon satisfaisante dans la prochaine phase des négociations, alors nous pouvons dire que nous ne serons pas en position de ratifier l'accord final et nous nous retirons ». Mais pendant ce temps, nous devons

suite à la page 24

LA SADC signe un APE intérimaire

suite de la page 23

faire d'autres choses, telles que trouver des marchés alternatifs". L'autre problème est que la Namibie, le Lesotho, le Botswana, le Swaziland et l'Afrique du Sud ont une union douanière commune — l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), créée en 1910. Le Lesotho, le Botswana et le Swaziland ont signé l'APE de la SADC qui contient des clauses qui ne mettent pas à l'aise la Namibie. L'une de ces clauses limite les exigences relatives au contenu local dans le secteur industriel. Dans le but de soutenir les industries locales, la Namibie ne veut abolir aucune législation qui demande aux investisseurs d'utiliser les intrants produits localement.

Une autre clause concerne le gel des taxes d'exportation. La CE ne veut pas que les pays ACP mettent en place des taxes d'exportation. Par contre, la Namibie veut avoir la liberté d'utiliser les taxes d'exportation pour décourager l'exportation des matières premières et encourager les industries locales à ajouter de la valeur à leurs produits avant l'exportation.

La CE veut introduire dans ses futures relations avec la SADC la clause NPF et a demandé aux pays de la région de lui accorder le même niveau d'accès au marché que la SADC donne à d'autres partenaires commerciaux importants. La SADC négocie actuellement des accords de libre-échange avec l'Inde et le MERCOSUR. Le MERCOSUR est la zone commerciale du Marché commun du Sud qui comprend le Brésil, le Paraguay, l'Argentine et l'Uruguay.

Si des conditions d'accès au marché plus favorables sont fournies dans ces accords commerciaux et ceux du futur, le même niveau de libéralisation devra s'étendre à l'Union européenne (UE).

L'APE de la SADC stipule également que les biens entrant dans tout pays

¹⁰ AFP, *WTO rejects EU appeal over banana ruling* <http://www.afp.com/press/20080727/wto-rejects-eu-appeal-over-banana-ruling-0>

¹¹ <http://agritrade.cta.int/fr/Produit-de-base/Secteur-de-la-banane>

signataire de l'APE de la SADC devraient être autorisés à circuler librement vers les autres pays signataires. Toutefois, la SADC n'a pas encore formalisé sa propre union douanière régionale. Il y a encore des questions à régler au plan interne.

Les négociations de l'APE marquent le pas en Afrique de l'Ouest !...

suite de la page 2

de libéralisation. Aux termes de son APE, celle-ci était prévue pour commencer dès le 1^{er} janvier 2008. Elle a été reportée pour laisser une marge de négociation supplémentaire à la région. Mais elle commencera bien un jour, surtout dans l'hypothèse désormais vraisemblable où la région poursuivrait les négociations. Les officiels de la Côte d'Ivoire affirment, et c'est à leur honneur, qu'ils ont renvoyés les produits du groupe A frappés de droit de douane et soumis à la libéralisation à la fin de la première phase de cinq ans. Cela donnerait sûrement une marge utile. Mais on gagnerait tout aussi sûrement à déterminer avec exactitude la date de démarrage de cette libéralisation.

Qu'on ne s'y trompe pas. Le jour où le premier produit européen rentrera en Côte d'Ivoire libre de droit sans qu'il y ait eu un APE régional, alors « l'oraison funèbre » pourra être dite pour l'intégration régionale.

Mais on n'en est pas encore là. Les leaders politiques de la région ont, pour une fois, ou une fois encore, une occasion de faire des choix rigoureux et de les assumer en ayant pour ligne de mire les seuls intérêts de la région. Jusqu'ici leur perspicacité et l'engagement des négociateurs ont permis à l'Afrique de l'Ouest de mener l'un des meilleurs parcours de tout l'espace ACP. En tenant tête à la CE depuis décembre 2007 et en défendant farouchement ses intérêts désormais bien identifiés, l'Afrique de l'Ouest, au pire n'aura pas d'APE régional, ce qui lui imposera l'obligation de prendre des mesures ardues et salutaires pour sauver son intégration, et au mieux elle aura le meilleur APE de toutes les régions ACP.

Cinq bonnes raisons pour lesquelles l'Afrique de l'Ouest...

suite de la page 9

sont censés garantir un accès à droit nul et sans quota sur le marché de l'UE pour les produits de ces pays, en particulier les bananes. Or ces APE intérimaires tout comme le compromis conclu le 26 juillet 2008 à l'OMC n'ont même pas été évoqués dans le jugement de l'OMC du 26 novembre 2008 ayant condamné l'UE à éliminer le quota tarifaire à droit nul des pays ACP.

Prenant note de la condamnation du régime commercial des bananes, le porte-parole de la Commission européenne, Peter Power, a déclaré : "*L'UE considère que le Doha Round est le forum approprié pour trouver une solution, et nous sommes prêts à reprendre les négociations avec tous les fournisseurs au point où on avait abouti en juillet pour arriver à un accord sur les bananes*"¹⁰. Pourtant, au lendemain de ce jugement, il n'est pas évident que les pays d'Amérique latine continueront à accepter le compromis du 26 juillet portant sur le maintien d'un droit de douane de 114 €/t. Selon le CTA, "*Etant donné que l'UE insiste pour que le litige sous-jacent dans le secteur de la banane soit résolu dans le contexte d'un Accord plus large du Doha Round, on ne voit pas clairement quelles seront les implications immédiates du jugement de l'Organe d'appel de l'OMC. Néanmoins il va vraisemblablement renforcer le poids des gouvernements d'Amérique latine dans toute négociation "bilatérale" sur ce sujet*"¹¹.

Toujours est-il que cette insistance de l'UE pour que la question de la banane soit réglée dans le cadre de la négociation finale du Doha Round est un argument supplémentaire pour ne pas signer d'APE régional avant la finalisation du Doha Round et est en même temps un camouflet à la Côte d'Ivoire, au Ghana, au Cameroun et au CARIFORUM qui ont eu la naïveté de croire en les promesses de l'UE. Au lieu de pierres d'étape, ces APE intérimaires se révèlent des pierres d'achoppement pour ces pays et ceux des autres ACP avec qui ils veulent bâtir une intégration régionale, en particulier pour la CEDEAO.

L'Afrique a le droit d'espérer un meilleur accord européen

suite de la page 12

d'envoyer des musiciens et des chefs travailler dans l'UE. Toutefois, le diable réside dans les détails, comme les critiques l'avaient souligné à l'époque. Tandis qu'elle négociait et signait l'APE, la Commission européenne spécifiait clairement que l'accès au marché de l'UE dépendait entièrement des règles appliquées par chacun des différents pays membres de l'UE.

Les effets de cette réalité s'étaient fait sentir lorsque l'on s'était rendu compte du fait que les « régimes de visas rigides » constituaient un obstacle pour faire entrer les biens et services dans l'UE. La Ministre jamaïcain de l'information, de la culture, de la jeunesse et des sports, Olivia Grange, avait déploré le fait que « l'idée d'être en mesure de mettre en vedette vos produits pour le marché européen représentant 500 millions de personnes est un des éléments les plus attrayants de l'APE. Il semble toutefois que soit une promesse vaine si les gens ne sont pas en mesure d'entrer dans la région, soit parce qu'ils ne sont pas éligibles, soit parce qu'ils n'ont pas les moyens de faire face au coût du visa. »

Quant à l'APE signé avec les Caraïbes, l'UE se montre peu encline à inclure dans les APE avec les pays africains l'engagement non équivoque de financer un programme de développement en vue d'améliorer les effets d'un APE. Selon les recommandations d'un Comité ministériel de surveillance de la CEDEAO, les contributions au Programme de développement de l'APE devraient être « adéquates et accessibles » et aller au-delà de l'engagement déjà pris dans le Fonds européen de développement.

Dans l'accord CARIFORUM-UE, les Caraïbes n'ont pas bénéficié d'un tel engagement.

En ne capitulant pas face à l'UE, les groupes africains peuvent, à terme, obtenir un meilleur accord que les Caraïbes.

Pendant ce temps, Haïti également a suscité l'admiration en refusant de

signer l'APE entre le CARIFORUM et l'UE, en dépit des pressions que l'UE et le CARIFORUM auraient exercé dans ce sens. Il n'y a rien, dans l'APE, qui pourrait être profitable pour Haïti qui, en tant que pays moins avancé (PMA) devrait théoriquement être en mesure d'exporter 'Tout sauf les armes' dans l'UE. Contraindre Haïti à signer en bloquant une aide qui fait cruellement défaut serait, de la part de l'UE, une autre grave injustice envers le peuple haïtien.

La Chine face à l'Afrique...

suite de la page 16

Les échanges sino-africains viennent tout juste d'atteindre 100 milliards de dollars, conformément à la projection faite par le Forum Chine-Afrique de 2006 : Cette augmentation bénéficie-t-elle réellement aux africains en termes d'emplois, de diversification des exportations et d'industrialisation. La Chine compte aussi doubler l'envoi de jeunes boursiers africains, faisant passer le nombre de 2000 à 4000 pour la période 2006-2009. Se demande-t-on en Afrique ce que deviennent ces étudiants de retour dans leurs pays ? Qui les recrute, la Chine ou l'Afrique ? Reviennent-ils avec des éléments concrets de transfert de savoir, de technologie ?

Le Plan d'action 2006-2009 comprend, ainsi que tous les plans précédents d'ailleurs, une partie dédiée aux questions internationales.

Dans cette partie du texte, la Chine promet d'appuyer les pays africains non membres d'accéder à l'OMC, mais aussi demande une meilleure visibilité des pays africains dans les grandes institutions internationales, quels sont les intérêts en jeu derrière ce discours fraternel ?

Vu tous les efforts déployés par la Chine en terme de stratégie financière mais aussi diplomatique, au point de publier un « Livre blanc », l'Afrique suscite de vives intérêts. Elle doit aussi se doter de son propre Livre blanc dans lequel elle pensera d'abord à ses propres intérêts, parce que la Chine traîne dans son sillage d'autres

pays émergents (Brésil, Inde) qui eux-aussi mettent en place des stratégies afin de s'implanter sur le continent à travers notamment les sommets Inde-Afrique (avril 2008) et Afrique-Amérique Latine.

En dépit des intentions affichées par l'Union africaine (UA) et plusieurs communautés économiques régionales (CER), la démarche de l'Afrique vis-à-vis de la Chine reste parcellaire, fragmentée et individualisée. Au-delà des sommets Afrique-Chine, la réalité du terrain révèle que la coopération se mène de manière plus bilatérale que régionale ou sous régionale.

Les pays africains vont vers la Chine en ordre dispersé. On ne sait pas toujours ce qui est concédé ou obtenu d'un pays à l'autre, au sein d'une même région.

La montée en puissance de la Chine dans le continent africain est pourtant au centre de grands enjeux politiques, économique et sociaux.

Face aux mutations nombreuses et multiformes qu'elle engendre, les pays africains auront intérêt à se doter des outils analytiques les plus rigoureux pour suivre et décrypter ces mutations afin de mettre en place les stratégies les plus appropriées et les meilleures grilles de lecture possible afin que leurs décisions soient conformes à leurs intérêts à court, moyen et long terme.

En vérité, l'Afrique n'a aucun intérêt à voir en la Chine, une menace à priori. Pas plus qu'une opportunité inconditionnelle. Ce que l'Afrique gagnera ou perdra dans cette nouvelle relation dépendra de ce qu'elle y mettra elle-même.

La Chine comme toutes les autres puissances a besoin du continent africain. Elle aura davantage besoin de l'Afrique de demain qui, selon les prévisions les plus rigoureuses, sera l'un des pôles les plus dynamiques de la croissance du développement dans le monde.

La balle est dans le camp des africains. A eux de l'utiliser. Pour le meilleur ou pour le pire.

La crise mondiale, le sommet du G 20 et le cycle de Doha

suite de la page 18

Les négociations lancées fin 2001 entre les membres de l'OMC à Doha (Qatar) sont entrées dans l'impasse en raison du refus de certains pays de réduire leurs droits de douane sur des produits jugés "stratégiques" pour leurs producteurs locaux.

Le président chinois a appelé à "avancer sur la base de l'actuel cadre" et à "continuer à faire avancer les négociations en vue de conclure un accord au plus tôt possible".

Le deuxième sommet du Groupe des 20 (G20) s'est clôturé avec un consensus sur la façon de sauver le monde de la crise financière, y compris la promesse d'un énorme fonds pour le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et d'autres organisations financières multilatérales.

Face à la crise faut-il élargir le champ d'actions de l'OMC ?

Cette idée a été agitée dès décembre lors du dernier comité de négociation commercial. Le Directeur Général de l'OMC Pascal Lamy avait évoqué l'idée d'un élargissement du champ d'action de l'OMC. Il avait souhaité qu'en plus des sujets qui sont discutés actuellement, l'organisation puisse prendre en compte d'autres questions qui interpellent le monde entier. Mais depuis, les membres attendent la mise en œuvre de cette vision tout en restant fondamentalement préoccupés par les négociations du cycle de Doha.

Ces questions proposées par Lamy sont au nombre de trois. D'abord la responsabilité de l'OMC de suivre les mesures commerciales qui ont été prises pour faire face à la crise financière.

Pour anticiper sur cette question, M. Lamy a mis en place une équipe spéciale interne chargée de fournir régulièrement des informations à jour sur ces mesures pour nous permettre de mieux appréhender les conséquences commerciales de la crise financière.

Et le cadre d'examen de ce qu'il appelle l'« image radar de l'OMC ». Il est tout aussi important de mettre en

place un cadre dans lequel cette image radar de l'OMC pourrait être examinée collectivement. Et il propose l'Organe d'examen des politiques commerciales pour servir de cadre.

Ensuite il est nécessaire de continuer à suivre l'évolution de la situation dans le domaine du financement du commerce, dans lequel les interventions rapides de l'OMC ont permis de mobiliser des ressources pour cette activité importante; le financement du commerce a des incidences considérables sur les flux commerciaux pour les pays en développement, et selon M Lamy, il faut rester vigilant et actif.

Le troisième point est l'aide au commerce : il faut, selon le DG de l'OMC, avoir une feuille de route claire pour les travaux relatifs à l'Aide pour le commerce en 2009, dont le point d'orgue sera le deuxième examen global prévu avant la pause estivale. L'accent doit être mis sur l'intégration du commerce dans les politiques de développement des Membres. Il est aussi nécessaire de maintenir la pression pour la mobilisation de fonds.

M. Lamy avait, cependant, appelé à ce que l'envie d'explorer d'autres questions qui dépassent le cadre des négociations mais qui ont trait à des domaines liés à l'OMC ne détourne pas l'attention de l'objectif principal qui est de faire avancer le Cycle.

Agriculture : Casse tête du cycle de Doha...

suite de la page 19

de ces consultations, qui ont démarré le 18 mars, par les ambassadeurs John Gero du Canada, qui préside l'Organe de règlement des différends et Muhamad Noor Yacob de Malaisie, ancien président du Conseil général.

Les présidents de l'OMC sont élus officiellement par les organes qu'ils président. Leur mandat s'étend d'une conférence ministérielle à la prochaine, contrairement à ceux des présidents des conseils et comités ordinaires de l'OMC, qui sont annuels.

L'inquiétude se trouve maintenant sur la suite des négociations. Falconer

avait fourni un travail important à la tête de ce comité, l'on se pose alors si le changement à la tête de ce comité ne pourrait-elle créer des difficultés sur les engagements et les avancées notées dans les négociations.

APE UE/ CEDEAO : les parties à l'accord ont fournis beaucoup d'efforts...

suite de la page 21

phase que si la CE a aussi réalisé tous ses engagements et que les secteurs visés par la nouvelle libéralisation sont jugés compétitifs et aptes à supporter l'ouverture. La CE n'est pas favorable à un tel lien.

- **Règlement des différends (RD):**
(1) En cas de différends, l'Afrique de l'Ouest souhaite que sa situation particulière soit prise en compte lors de la phase de consultation et veuille voir cette disposition inscrite dans l'accord. La CE souhaite juste la mentionner dans une déclaration séparée. (2)

Un autre point de divergence du Règlement des Différends porte sur la définition des parties. Faut-il que chaque Etat puisse recourir individuellement au règlement des différends ou non pour la partie Afrique de l'Ouest ?

L'Afrique de l'Ouest souhaite approfondir cette question et en mesurer les enjeux dans le cadre de l'intégration et du risque qu'un pays Afrique de l'Ouest puisse se retrouver seul face à la CE. (3) En fin l'Afrique de l'Ouest souhaite que la CE s'abstienne de recourir à la procédure de Règlement des Différends pour une durée de 10 ans (une sorte de clause de paix). Ce point n'a pas été examiné.

- **Environnement et questions sociales :** les parties ont expliqué chacune le sens de sa proposition sur l'environnement et le développement durable. La CE s'est engagée à combiner les deux propositions et à en faire une nouvelle lors du prochain round. La Ce proposera en outre un projet sur les questions sociales à discuter au prochain round.

- **Commerce des services** : l'AO a expliqué qu'elle ne peut à l'état actuel faire aucune offre sur les services.

Elle a proposé une clause de Rendez-vous de 03 ans pour mener des négociations devant aboutir à des offres sectorielles après avoir fait les analyses et études appropriées sur le secteur des services.

La CE a pris acte de la position de l'AO mais a indiqué que, le cas échéant, elle ne pourrait faire aucune offre à la partie car celle-ci ne serait pas compatible avec l'Art.5 de l'AGCS. Elle a suggéré à l'AO d'envisager toute autre alternative à la clause de RV. L'AO a persisté dans sa position.

- **Concurrence : les parties ont échangé sur la partie concurrence.** La partie AO a rappelé son approche pour une coopération dans ce domaine.
- **Propriété intellectuelle** : la proposition de texte de l'AO a été examinée. Elle se limite pour la partie AO à ses engagements à l'OMC pour garder toutes les flexibilités obtenues dans cette enceinte. Des divergences majeures persistent, notamment sur : (1) les normes fondamentales en matière de marque de commerce, d'indication géographique, de dessins et modèles industriels et de brevets ; (2) l'obligation de divulgation du pays fournisseur ou la source de la ressource génétique, du savoir traditionnel et du folklore, ainsi que le consentement préalable en connaissance de cause (3) le respect de certaines conventions internationales etc.

Au vue de ces divergences, on constate que les deux parties arriveront difficilement à un accord pour la fin juin. La session de négociation de juin à Bruxelles sera l'occasion de constater qu'elles sont encore loin d'un accord.

[Des candidats aux européennes dénoncent les accords de partenariats...](#)

[suite de la page 22](#)

les pays du sud, sans que l'on n'ait changé leurs mandats". Bernard Lehideux (MoDem), opte pour une hiérarchisation des priorités : "la reconstruction de l'agriculture" est au premier rang de ses préoccupations, suivie de l'éducation et du développement des infrastructures. Il plaide également en faveur "d'une représentation de l'Union africaine au G20".

Patrick Le Hyaric (Front de gauche), fustige la stratégie des firmes multinationales, qui "achètent des terres dans les pays en développement pour produire des agrocarburants ou de l'huile de palme. Les multinationales réalisent 125 milliards de profit dans les pays africains, qu'elles rapatrient ensuite dans les paradis fiscaux. Alors que 30 milliards suffiraient pour redonner une bouffée d'oxygène au continent africain", assène-t-il.

source: **EurActiv**

PASSERELLES

entre le commerce et le développement durable

BRIDGES/PASSERELLES/PUENTES/PONTES

visent à fournir des informations et des analyses sur les relations entre le commerce et le développement durable afin de favoriser la participation d'un nombre croissant d'acteurs dans les débats internationaux. ICTSD et ses partenaires remercient la John D. et Catherine T. MacArthur Foundation pour l'appui qu'elle fournit à la publication de Passerelles et de Puentes.

PASSERELLES entre le commerce et le développement durable est publiée tous les deux mois par ENDA Tiers-Monde et ICTSD.

Responsable de publication : Taoufik Ben Abdallah
Rédaction : Cheikh Tidiane Dièye, Bathie Ciss et El Hadj Abdourahmane Diouf

Montage : Noma Camara

Diffusion : Mamadou Dahirou Bâ

Adresse : B.P. 6879 Dakar-Etoile, Sénégal

Tél : (221) 33821.70.37 - Fax : (221) 33823.57.54

E-mail : syspro2@enda.sn - Web : <http://www.enda.sn>

BRIDGES Between Trade and Sustainable development est publié mensuellement par le Centre international pour le commerce et le développement durable.

Directeur Exécutif : Ricardo Meléndez-Ortiz

Editrice : Anja Halle

Tél : (41-22) 917-8492 - Fax : (41-22) 917-8093

E-mail : ictsd@ictsd.ch - Web : <http://www.ictsd.org>

PUENTES Entre el Comercio y el Desarrollo Sostenible, est publiée tous les deux mois pour Centro de Internacional de Política Económica de l'Université Nationale de Costa Rica et ICTSD.

Coordinateurs : Carlos Murillo, Eduardo Escobedo

Tél : (506) 263 4550 - Fax : (506) 263 4540

E-mail : puentes@ictsd.ch

Les opinions exprimées dans les articles signés de PASSERELLES, BRIDGES, PUENTES et PONTES sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles d'ENDA, d'ICTSD et de la Fundación Futuro Latinoamericano. Des extraits de ces articles peuvent être utilisés dans un but non commercial à condition d'en citer l'origine et les auteurs.

PASSERELLES synthèse Bi-Mensuelle

Co-publication : ENDA - Tiers Monde

Publication électronique mensuelle sur les questions de commerce et développement durable d'importance particulière à l'Afrique.

Rédacteurs : El Hadji Diouf, Cheikh Tidiane Dièye et Bathie Ciss

Pour vous abonner à la revue Passerelles ou au bulletin électronique Passerelles synthèse Bi-Mensuelle sur le commerce et le développement, envoyez un courrier électronique à : syspro2@enda.sn ou à passerelles@ictsd.ch. Dans le corps du texte écrivez, inscription à Passerelles. La revue et le bulletin électronique sont aussi disponibles sur le site internet de ICTSD (www.ictsd.org/africoddev).

Publications

CCI : Répertoire mondial d'organisations de promotion du commerce et autres institutions d'appui au commerce. Il propose la mise à jour du répertoire d'organisations de promotion du commerce et autres institutions d'appui au commerce dont les activités ont trait au commerce international dans 202 pays/territoires avec adresses, numéros de téléphone et de telefax, adresses de messagerie électronique et de sites Internet. www.cci.org

CE, Aider les pays en développement à surmonter la crise, Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen, et au Comité des Régions, 8 avril 2009, <http://ec.europa.eu>

CE, Aid for Trade Monitoring Report 2009, European Commission, 8 April 2009, <http://ec.europa.eu>

CE, Fact Sheet: Aid for Trade, European Commission, 3 April 2009, <http://trade.ec.europa.eu>

CE, Update on Economic Partnership Agreements, European Commission, 23 March 2009, <http://trade.ec.europa.eu>

CE, Résolution sur les accords de partenariat économique (APE) et leur impact sur les Etats ACP, Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, 9 avril 2009, www.europarl.europa.eu

CNUCED, DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION, L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES DENREES ALIMENTAIRES, Avec l'augmentation de la production et du commerce international des aliments issus de l'agriculture biologique, des normes internationales sont indispensable pour faciliter le commerce et prévenir les allégations trompeuses. L'étiquetage des denrées alimentaires est le premier moyen de communication entre le producteur et le vendeur de denrées alimentaires d'une part, et l'acheteur (...), www.unctad.org

CNUCED : Contribution du commerce au renforcement du développement et à la réduction de la pauvreté: aspects liés à la mobilité de la main-d'œuvre et au commerce des compétences. Le présent document tente de donner une vue d'ensemble des incidences de la circulation et de l'intégration de la main d'œuvre à l'échelle mondiale sur le commerce, le développement et la réduction de la pauvreté. www.unctad.org

Corinna Braun-Munzinger Regionally Owned Funds - Mechanisms for delivery of EU Aid for Trade in ACP regions?, ECDPM Discussion Paper 90, April 2009, www.ecdpm.org

Dr. El Hadji Abdourahmane Diouf: L'Afrique et le droit à la différence dans les négociations commerciales internationales. Préface de Ricardo Melendez Ortiz. L'idée centrale de cet ouvrage tourne autour de la possibilité d'aménager à l'OMC un régime juridique spécial aux africains, qui leur permettent de faire face à leurs contraintes économiques intérieures avant de se lancer dans une libéralisation intégrale. Paru aux Editions Harmattan, juin 2009, 392 pages

Meyn, M. al, The CARIFORUM-EU Economic Partnership Agreement (EPA): The Development Component, Study for the European Parliament, March 2009, www.ecdpm.org

OMC : L'Ouverture des marchés pour le commerce des services ; Opening Markets for trade in Services. Publié en Février 2009, elle met en exergue les principales difficultés et possibilités qui se présentent dans le secteur des services dans une économie mondialisée. Elle examine plus particulièrement les mesures unilatérales prises par les pays dans le monde entier et la libéralisation bilatérale et multilatérale du commerce des services. Elle peut être commandée à la librairie en ligne de l'OMC et peut être achetée localement auprès des distributeurs de Cambridge University Press dans le monde entier.

OMC : Multilatéraliser le régionalisme: Défis pour le système commercial mondial. Publiée en 2009, elle fait le compte rendu de la grande conférence "Multilatéraliser le régionalisme" qui s'est tenue du 10 au 12 septembre 2007 à l'OMC à Genève, www.wto.org

OMC, RAPPORT ANNUEL DE L'OMC 2008, Le rapport annuel de l'OMC 2008 traite des activités de l'Organisation en 2007 et donne des renseignements sur sa structure, son personnel et son budget actuels. Il comprend des rapports de situation détaillés sur divers aspects des négociations de Doha et un aperçu de certains des grands faits nouveaux intervenus à l'OMC. Avant-propos du Directeur général Tous les marathoniens (...), www.wto.org

Événements

WBCSD, UN NOUVEL OUTIL POUR MESURER LES IMPACTS DES ACTIVITES D'UNE ENTREPRISE, Le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) a lancé cette semaine un "Measuring Impact Framework", développé par 25 entreprises multinationales sur une période de deux ans et destiné à aider les compagnies à mesurer et à évaluer les impacts de leurs activités sur leurs objectifs économiques et leurs objectifs de développement. Ce Cadre a été révisé par (...)

10 - 12 juin, 2009, World Economic Forum on Africa, Cape Town, South Africa, www.weforum.org/en/events, Contact: africa@weforum.org

12 - Juin, OMC, Genève, Sous comité des PMA

19 - Juin, OMC, Genève, Organe de règlement des différends

18-19 Juin, Séoul, République de la Corée. World Economic Forum on East Asia: "Implications of the Global Economic Crisis for East Asia." Contact: www.weforum.org/en/events

22 - Juin, OMC, Genève, Groupe de travail des règles de l'AGCS

22 - 24 Juin, OMC, Genève, Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

22 - 23 juin, OMC, Genève, Conseil du commerce des services

23-24 Juin, OCDE, Paris, France, "Pour une économie plus forte, plus saine, plus juste", Forum de l'OCDE, www.oecd.org

24 - Juin, OMC, Genève, Comité du commerce des services financiers

29 - Juin, OMC ? Genève, Comité du commerce des services, conseil du commerce des marchandises

29 - 3 Juillet, OMC ? Genève, Groupe de négociation sur la facilitation des échanges

2 - Juillet, OMC, Genève, Comité de l'agriculture

6 - 7 juillet, OMC, Genève, Deuxième Examen global de l'Aide pour le commerce

8-10 juillet, L'Aquila, Italie, Sommet G8 2009. Contact : www.g8italia2009.it/G8